Bulletin juillet 2017

Conseil départemental de l'Ain Ordre des Médecins

Inauguration des locaux

Dépistage des cancers

Dépistage des enfants en danger

Rencontre avec les médecins du département

Conseil de l'Ordre des Médecins
11, rue des Dîmes
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 23 07 14
Fax 04 74 24 61 31
E-mail : ain@01.medecin.fr
www.conseil01.ordre.medecin.fr

Directeur de la publication :
Dr Robert LACOMBE

Rédacteur en chef :
Dr Bernard BOCQUET

Impression
B71 Print ✆ 03 85 39 94 40

Bulletin de juillet 2017

Conseil de l'Ordre des Médecins l'Ain

ÉDITORIAL

Dr Robert Lacombe • page 3

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

- Le dossier médical : évaluation des connaissances en QCM (2ème partie) Dr Serge Brique • page 4
- Inauguration des nouveaux locaux • page 7
- Dépistage des enfants en danger, tous concernés ! Dr Dialanne Ogier • page 9
- Un médecin référent pour la protection de l'enfance dans l'Ain • page 10
- Aides aux installations Dr Robert Lacombe • page 11
- Dépistage des cancers chez les personnes handicapées M. Guilhem Ritter • page 12
- Premiers résultats de la campagne nationale de dépistage organisé du cancer colorectal par test immunologique dans l'Ain Dr Christian Balamou • page 14
- Création d'une Equipe Mobile de Réadaptation / Réinsertion (EMT3R) Dr Bernard Vallet • page 16
- Justice : Portail Chorus : modalités pratiques Dr MF Masson-Seyer • page 17
- Modification du code du travail et conséquences sur les contestations D'aptitude médicale Dr Serge Brique • page 18
- Financement de l'agrandissement et de la rénovation des locaux • page 19
  . compte de gestion 2016 Dr Jacques Baradel
  . activité semestrielle • page 20
- Retraités : quelques rappels Dr Bernard Bocquet Dr Michel Bove • page 21

INFORMATIONS NATIONALES

- Procédé pratique destiné aux médecins des pilotes d'aéronef • page 22

COMPTES-RENDUS DE COLLOQUES ET REUNION

- Rencontre avec les médecins du département du 11 avril • page 23

UN PEU D'HISTOIRE

- Rue Jean Louis Massot Dr Bernard Bocquet • page 25

ANNONCES • page 27

NÉCROLOGIE

- Dr Raymonde Cornogère-Clermont, Dr Pierre Bérard, Dr Alain Lausi, Dr Horia-Dan Boghici, Dr Bernard Vianey-Liaud, • page 28

MOUVEMENTS DE TABLEAU • page 33

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire.
Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental de l'Ain
Ordre des Médecins

Dr Robert LACOMBE
Président du Conseil départemental

SECRÉTARIAT

Mme Muriel CONVERT
Mme Florence BERNARDIN

Secrétaires administratives

Secrétariat
Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi
8h30 - 17h00 le vendredi

04.74.23.07.14
ain@01.medecin.fr
fax 04.74.24.61.31

Editorial

Docteur
Robert
LACOMBE
Président
du Conseil de l'Ordre
des Médecins de l'Ain

« *Tout arrive plus vite à qui court après* »

Ce proverbe québécois, exprime, avec le pragmatisme de nos amis d'outre-Atlantique, la nécessité d'une volonté forte pour garantir la réussite de toute démarche vers un objectif.

Nous souhaitons au Ministre de la Santé cette volonté dans l'appréhension des problèmes du monde de la santé. Que, pour le bien des patients, des contacts soient établis, maintenus, avec tous les acteurs du monde de la santé, au sein duquel le Conseil de l'Ordre des médecins, tient une part importante, garant du respect de la déontologie : tel est le vœu que nous formulons.

Modestement, « notre » conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins demeure à la disposition de tous les confrères, ayant la volonté d'être à leur écoute, de les aider.

Ce bulletin destiné à tous les médecins du département en est une participation active. La lecture du sommaire témoigne du nombre et de la richesse des sujets abordés. De jeunes confrères et consœurs ont proposé des articles intéressants. Je n'oublie pas les plus anciens qui nous font part de leur expérience.

Ces articles ont pour objectif de vous informer et vous faire gagner du temps dans votre quotidien. Je remercie chaleureusement tous leurs auteurs. Je rappelle que ces pages sont ouvertes à chacune et chacun d'entre vous, avec l'aide du comité de rédaction.

Dans le cadre de la diminution de l'utilisation des documents papiers, nous envisageons de passer à une version électronique du bulletin avec suppression de l'envoi postal.

Avant décision, notre Conseil départemental a demandé une enquête. Je vous remercie de bien vouloir répondre par retour de courrier.

A l'aube de cette période estivale, je souhaite, avec l'ensemble des conseillers et des secrétaires administratives, à tous les confrères et leurs familles un temps de repos, libéré des soucis du quotidien afin que tous soyez « bien dans votre peau », garantie d'une bonne prise en charge des patients.

ENQUETE

Sur la suppression de l'envoi du bulletin papier

Remplacé par envoi électronique

Souhaitez-vous :

Recevoir la version électronique ☐

Recevoir la version papier ☐

Cochez votre réponse (une seule) et renvoyez :

Ordre des Médecins - 11 rue de Dîmes - 01000 BOURG-EN-BRESSE

Facultatif : Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Docteur
Serge
BRIQUE

Je sais tout sur… alors je me teste…

Les QCM ci-dessous ont été rédigés par le Docteur Serge Brique à partir d'un article très complet de **Maître Caroline Denambride, avocat au Barreau de Lyon** (cf. référence en fin d'article). Maître Caroline Denambride a eu la gentillesse de bien vouloir les relire avant publication.

Les 10 premières questions ont été publiées dans le bulletin de janvier 2017. Vous trouverez ci-dessous les 10 suivantes. Consultez également le site internet : www.conseil01.ordre.medecin.fr

11 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s) :

Le patient peut demander son dossier :

A- par oral,

B- par simple lettre,

C- par lettre recommandée,

D- la date de la demande correspond au départ du délai légal dans lequel le médecin doit délivrer le dossier.

12 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s) :

Le dossier médical peut :

A- être consulté gratuitement par le patient ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne, sur place,

B- peut être envoyé par la poste aux frais du patient,

C- après l'avoir informé des coûts de reproduction, d'envoi et l'impossibilité de reproduire certaines pièces,

D- si le patient n'a pas précisé lors de sa demande les modalités de transmission, le médecin le choisit.

E- le médecin peut donner le dossier original au patient.

13 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s) :

Le dossier médical doit à partir de la demande du patient être communiqué :

A- de suite,

B- dans le mois,

C- pas avant un délai de réflexion de 48 heures,

D- selon un délai maximal de 8 jours,

E- exception faite de données médicales datant de plus de 5 ans où le délai est là de l'ordre de 2 mois.

14 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s) :

Lorsqu'un patient est hospitalisé en psychiatrie sans son consentement et sollicite la consultation de son dossier médical,

A- le responsable de l'établissement qui estime que la situation l'exige informe le patient que l'accès à son dossier ne peut avoir lieu qu'en présence d'un médecin,

B- si le patient refuse, la commission départementale des hospitalisations psychiatriques est saisie.

C- son avis s'impose alors au patient,

D- son avis s'impose au détenteur des informations.

15 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s):

Un établissement de santé est responsable de la conservation du dossier médical :

A- en cas de soins externes,

B- lorsque le malade a été hospitalisé,

C- durant une durée de 10 ans,

D- durant une durée de 20 ans,

E- dans tous les cas avant l'âge de 28 ans du patient,

16 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s) :

Pour un médecin libéral :

A- aucun texte légal ne fixe la durée de conservation des dossiers médicaux,

B- le délai légal de conservation est de 10 ans,

C- le délai légal de conservation est de 20 ans,

D- il est logique de garder les dossiers pendant la durée de prescription de l'action en responsabilité c'est à dire de 10 ans à compter de la consolidation d'un dommage.

E- il est conseillé de conserver le dossier médical pendant 30 ans pour un majeur, pendant 48 ans pour un mineur.

17 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s) :

Les actes transfusionnels voire la copie de la fiche d'incident transfusionnel du dossier médical :

A- répondent aux mêmes règles que pour l'ensemble du dossier médical,

B- doivent y être conservés 20 ans,

C- doivent y être conservés 30 ans,

D- doivent y être conservés 40 ans.

18 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s) :

En cas de cessation d'activité :

A- temporaire: le médecin n'a pas à se soucier des dossiers médicaux,

B- temporaire: le médecin doit transmettre les dossiers médicaux à son remplaçant

C- définitive: doit donner les dossiers à son successeur,

D- définitive: doit transférer les dossiers au médecin nouvellement choisi pour poursuivre les soins s'il n'a pas de successeur,

E- par décès du praticien: les dossiers sont remis au successeur ou aux ayants droit du praticien décédé,

F- les ayants droit du praticien décédé peuvent préférer les stocker par une société d'archivage.

19 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s) :

A- aucune **sanction légale** n'est prévue à l'encontre de l'établissement ou du praticien qui refuse ou n'a plus la possibilité de communiquer le dossier médical.

B- Des sanctions légales sont prévues pour la non-délivrance d'un dossier,

C- Les juges n'hésitent pas à sanctionner l'établissement ou le praticien libéral en cause pour violation du droit à l'accès à son dossier médical, pour privation de chance de gagner un procès contre le praticien,

D- La non-délivrance ou la perte d'un dossier est souvent considérée comme suspecte par les juges

E- La destruction accidentelle (incendie, dégâts des eaux) dégage la responsabilité du praticien.

20 : Cocher la(les) proposition(s) juste(s):

En conclusion, le dossier médical :

A- doit être bien tenu, lisible, clair et précis,

B- peut constituer une arme défensive pour le praticien en cas de procès intenté,

C- les notes personnelles doivent être clairement séparées, détachées du dossier médical,

D- sa conservation doit être assurée,

E- informatique tu utiliseras, sauvegardes tu feras ...

➢ ➢ ➢ ➢ ➢

Réponses et commentaires :

11°- A B C D

Il est conseillé de noter la date de la demande du patient pour se défendre en cas de litige.

12°- A B C D

Le dossier original doit être conservé par le praticien.

13°- C D E

Il s'agit de l'article L. 1111-7 aliena 2 du Code de Santé Publique.

14°- A B C D

Il s'agit aussi de l'article L. 1111-7 aliena 2 du Code de Santé Publique.

15°- A B D E

Il s'agit de l'article R. 1112-7 du Code de Santé Publique.Le dossier médical doit être conservé durant 20 ans à compter du dernier séjour dans l'établissement ou de la dernière consultation externe dans l'établissement. Ces délais sont suspendus par tout recours gracieux ou contentieux tendant à mettre en cause la responsabilité médicale de l'établissement ou du professionnel de santé intervenu au sein de l'établissement.

Si le patient décède moins de 10 ans après son dernier passage dans l'établissement le dossier est conservé pendant une durée de 10 ans à compter de la date du décès.

16°- A D E

A est vraie et il est donc logique de conserver les dossiers pendant la durée de prescription de l'action en responsabilité ***soit 10 ans à compter de la consolidation d'un dommage (D vraie).*** *Cependant l'état de santé du patient peut s'aggraver ce qui repousse la date de la consolidation et donc la durée de prescription de l'action en responsabilité.* ***Il est donc conseillé au libéral de conserver le dossier médical pendant 30 ans pour un majeur ou 48 ans pour un mineur !!! (E).***

17°- C

Article 4 de la directive européenne du 30 septembre 2005.

18°- B C D E F

19°- A C D

Si aucune sanction légale n'est prévue (et oui!) les tribunaux n'hésitent pas à sanctionner le médecin qui est dans l'impossibilité de communiquer le dossier médical à son patient:

soit du fait du préjudice moral né de la violation du droit à l'accès soit parce que cette violation a pour conséquence de priver le patient d'une chance de gagner son procès contre le praticien à qui il reproche une faute de prise en charge.

20°- A B C D E

Référence générale :

Le dossier médical, C. Denambride, Neurologie libérale 2014 ; 01 : 26-30

Inauguration des nouveaux locaux

Le **samedi 4 mars** avait lieu l'inauguration du siège du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins (CDOM) suite aux travaux d'extension et de rénovation (voir bulletins de juillet 2015 page 7, juillet 2016 page 5, janvier 2017 page 14).

Madame le Docteur Andrée Parrenin, Vice-présidente du Conseil national et Secrétaire Générale du Conseil départemental a accueilli le **Docteur Patrick Bouet**, Président du Conseil national, le **Docteur François Arnault,** Président de la Délégation Générale aux Relations Internes, le **Docteur Jean-Louis Blanc**, Président du Fond d'Harmonisation et Président du Conseil départemental de la Loire de l'Ordre des médecins (qui a largement soutenu notre projet), le **Docteur Georges Granet,** Président du CROM Rhône-Alpes, tous les confrères et amis, **Présidents et Secrétaires Généraux de la région Rhône-Alpes et les personnalités** présentes. Elle a présenté notre département vaste, dynamique, au sein de la région Auvergne Rhône Alpes. Les Pays de l'Ain renommés pour leur diversité géographique et touristique, leur renommée gastronomique, leur richesse agricole et leurs importants secteurs industriels. C'est le troisième département le plus industrialisé de France. Il existe des pôles de recherche (nucléaire, agro-alimentaire, plasturgie). La forte croissance démographique (population de 620 000 habitants) contraste avec une démographie médicale stagnante (1 565 médecins inscrits à notre Tableau dont 374 généralistes installés en libéral et 301 retraités).

Le Docteur Robert Lacombe, a insisté à son tour sur la pénurie médicale et la souffrance de nombreux médecins du département. Il a souhaité que la pyramide des âges redevienne une vraie pyramide. La recherche de solutions incombe à tous les

acteurs du département, en particulier les communes, en concertation avec la profession médicale et l'Agence Régionale de Santé.

Il a remercié de leur présence le Vice-Président du Conseil départemental, les députés de l'Ain, le Maire de Bourg en Bresse. Il a salué la venue des représentants des ordres des départements voisins, de l'Ordre des Sages-Femmes et des Masseurs-Kinésithérapeutes de l'Ain.

Il a souligné que **l'extension et la rénovation** ont permis d'avoir un secrétariat lumineux et fonctionnel pour les secrétaires administratives, Mesdames Florence Bernardin et Muriel Convert, et un accueil agréable pour les visiteurs. La grande salle de réunion permet les séances plénières et la tenue des bureaux avec un matériel adapté. Les salles à l'étage sont mises à disposition pour les formations médicales continues, les réunions de l'Association de Soutien aux Soins Palliatifs. Bref, **c'est la maison de tous les médecins de l'Ain.**

Le Docteur Jacques Rascle, Président d'Honneur ayant présidé le conseil de l'Ain pendant 22 ans s'adressa à l'assemblée :

« Très gentiment le Président Lacombe me laisse dire quelques mots du fait que ces travaux, je les voyais comme nécessaires, indispensables depuis très longtemps et ils ont été initiés dans les derniers jours de ma présidence au printemps 2015 ».

Il a remercié les élus qui, par leur présence ou leurs messages d'excuse ont manifesté l'intérêt qu'ils portent à notre Conseil départemental de l'Ordre. Il a salué *« le Docteur Jean-Louis Blanc qui, du Conseil national, a su nous épauler financièrement avec une belle efficacité » et tous nos confrères des Conseils de l'Ordre de notre région. Il a remercié le Bureau actuel qui a su mener à bien la conduite des travaux, sans oublier nos deux secrétaires « qui pendant les travaux, ont poursuivi leur tâche dans le froid, le bruit, la poussière et dans… la bonne humeur et l'efficacité ».*

Le Docteur Patrick Bouet, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins, a remercié ses confrères pour l'accueil et les mots prononcés.

Il a insisté sur l'importance que le Conseil national accorde aux conseils départementaux en raison de leur proximité dans les territoires. Une large concertation nationale a déjà été entreprise tant auprès des médecins, que des acteurs de la santé et des usagers.

Il a souhaité que les élus prennent conscience des problèmes posés par la démographie médicale, le maillage territorial et les difficiles conditions d'exercice. C'est pourquoi une collaboration étroite entre le corps médical et les élus apparait nécessaire. Les initiatives doivent partir des professionnels de santé, proches du terrain et des besoins de la population.

Les participants à cette inauguration ont continué à échanger et dialoguer autour d'un buffet. La discussion entre les conseillers nationaux et les représentants des ordres départementaux de la région a permis une meilleure connaissance réciproque. La confrontation des problématiques posées par la démographie médicale au niveau des territoires, et les solutions que chacun essaie de trouver en collaboration avec les maires, les représentants du Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé ont été évoquées.

Dépistage des enfants en danger, tous concernés !

Docteur
Dialanne
OGIER

1. Epidémiologie de l'enfance en danger

- 10% des enfants seraient en danger en population générale dans un pays comme la France. (Etude Lancet 2009)
- Dont 4 millions d'enfants victimes car témoins de violences conjugales en France.

2. La vigilance des médecins généralistes, pierre angulaire du dépistage

- 80% des enfants ne voient que le médecin généraliste pour leur suivi médical (chiffres CPAM)
- Nous voyons tous des enfants au cabinet, 13% de pédiatrie en moyenne, jusqu'à 50% pour certains médecins.
- Pourtant, en France et dans l'Ain, moins de 1% des signalements sont réalisés par les médecins généralistes.

3. Etude qualitative : le dépistage des enfants en danger et les médecins généralistes de l'Ain

- Un sujet dont on aimerait bien se passer ! Inimaginable et inconcevable pour nous qui prenons soin…
- Un sujet qui confronte les médecins à des émotions négatives (frustration, impuissance, doute, peur)
- Beaucoup de difficultés rencontrées par les praticiens :
  - La peur de se tromper, d'une erreur diagnostique face à une maltraitance souvent invisible,
  - Le manque de connaissance sur le sujet, le manque de temps au cabinet,
  - Une défiance envers les institutions et des procédures de signalement chronophages.
- La ruralité n'est pas un facteur protecteur ! L'incidence est la même dans tous les milieux socio-économiques.

4. Pour vous aider en pratique

- Il existe une **situation claire de maltraitance** chez un de vos patients : (situation rare)
  - 1. REALISER UN SIGNALEMENT AU PROCUREUR
  - 2. MISE A L'ABRI DE L'ENFANT : Consultation à l'UMJ, en pédiatrie ou HOSPITALISATION selon situation.
- Vous avez **une situation qui vous préoccupe** mais vous ne savez pas quoi faire...

Par exemple :

- Un enfant mal suivi, RDV médicaux ratés, carences affectives, différences affectives dans une fratrie, comportement parental inadapté, insultes ou menaces de coups pendant la consultation…
- Une situation familiale préoccupante : toxicomanie ou éthylisme parental, précarité, pathologies psychiatriques parentales, violences conjugales…
  - 1. DEMANDE DE CONSEILS auprès de professionnels de la protection de l'enfance, vous n'êtes pas seuls.
  - 2. REALISER UNE INFORMATION PREOCCUPANTE si besoin, après discussion et partage d'information. Les parents doivent être informés de la démarche à chaque fois que cela est possible. La mesure peut être présentée comme une aide sociale, éducative mais non répressive.

(Thèse : Dr Ogier Dialanne, Février 2017, consultable sur le site m.sudoc.fr : « Médecins généralistes et protection de l'enfance : écouter, observer, s'interroger, agir »)

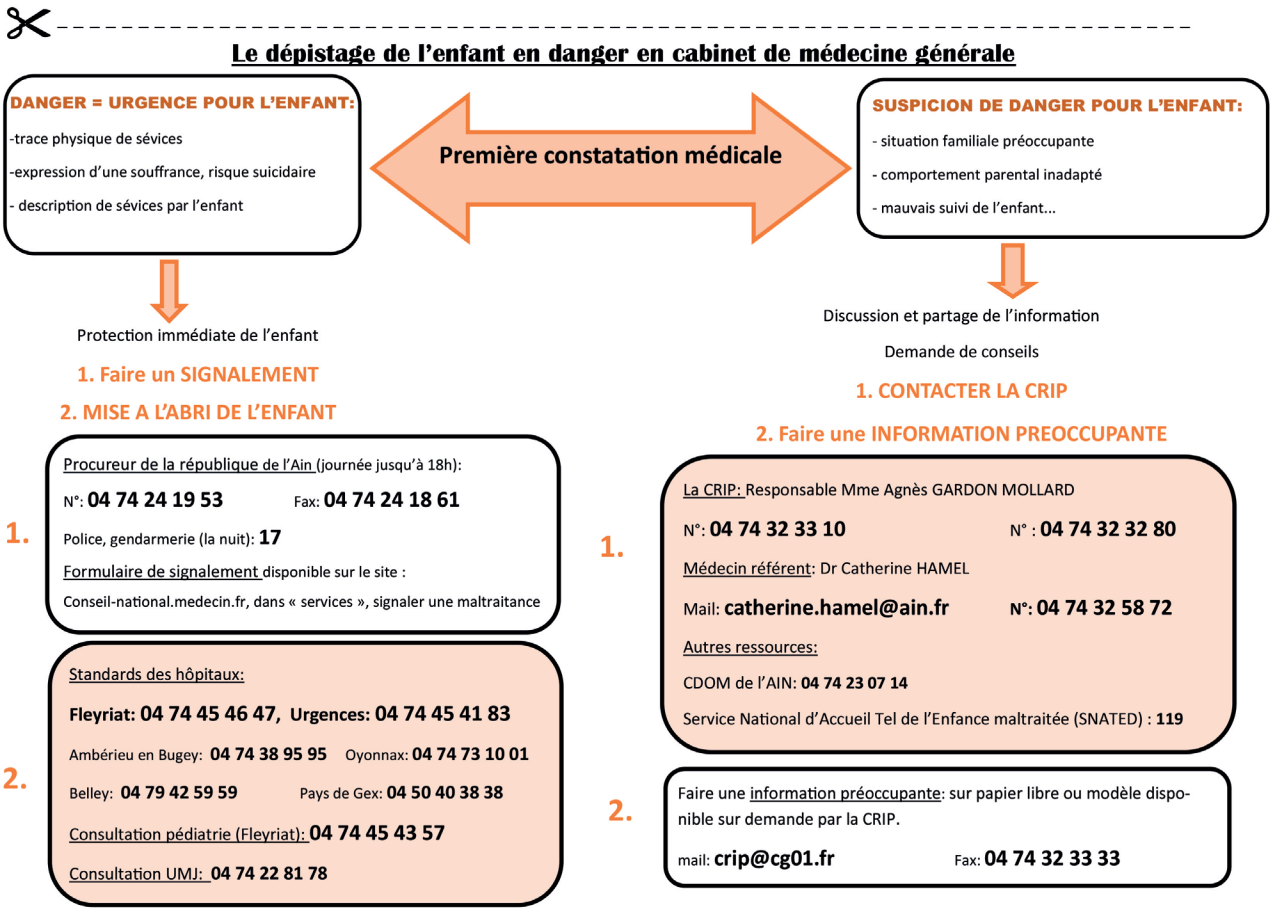

« Un médecin référent pour la protection de l'enfance dans l'Ain»

La loi du 14 mars 2016 demande aux départements de désigner un médecin référent pour les informations préoccupantes, car moins de 1 % des situations sont signalées par des médecins libéraux.

Vous pouvez être confrontés à des situations d'enfants ou d'adolescents en difficulté dans leur famille ou qui font face à des carences affectives, ou éducatives, ou d'autres qui vous inquiètent.

Ces situations peuvent vous préoccuper et la mise en place d'une conduite à tenir n'est pas toujours simple : qui informer ? comment ?

Le Dr Catherine HAMEL, responsable du Domaine PMI au Conseil départemental, a été désignée pour être l'interlocuteur des médecins généralistes au niveau départemental sur ces questions.

Vous pouvez la contacter au 04 74 32 33 10 et/ou sur catherine.hamel@ain.fr

Certains d'entre vous ont l'habitude d'échanger avec le médecin de PMI de leur secteur sur ces questions, ne changez rien, ils restent vos interlocuteurs privilégiés par leur connaissance fine du terrain.

AIN 01 le Département

Docteur Catherine Hamel
Responsable du domaine Protection Maternelle et Infantile
DGAS /Direction Générale Adjointe Solidarité
CS 50415
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
Bureau : site de la Madeleine - 13 Av. de la victoire
Tél : 04.74.32.33.10
http://www.ain.fr

Aides aux installations

Docteur
Robert
LACOMBE

La prise de conscience de la dégradation de la démographie médicale par les différentes administrations a généré des propositions d'aides pour l'installation de nos jeunes confrères.

Le Conseil départemental, par **l'aide attribuée aux étudiants** durant leurs études.

La loi HPST du 21 juillet 2009 a instauré le contrat d'engagement du service public pour les étudiants (CESP).

L'Agence Régionale de Santé, outre les aides allouées pour les projets de santé lors de l'élaboration de MSP, permet aux jeunes médecins d'avoir le statut de **Praticien Territorial en Médecine Générale (PTMG),** assurant un revenu minimum et pour nos consœurs des garanties en période de maternité.

La CPAM, par la convention médicale, entrée en vigueur le 24 novembre 2016, prévoit les types de contrats tripartites signés entre le médecin, la Caisse Primaire et l'ARS.

Le tableau, ci-dessous, révèle ces **quatre contrats proposés par la CPAM.**

Nous sommes à la disposition de nos confrères, pour évoquer toutes les possibilités d'aide et les orienter vers l'ARS, la CPAM, le Département, avec lesquels le Conseil de l'Ordre souhaite développer la concertation pour cette aide à l'installation pour le bien d'une population, dont l'inquiétude se manifeste par les courriers reçus au siège départemental de l'Ordre.

Dépistage des cancers chez les personnes handicapées

M. Guilhem
RITTER
ADAPEI de l'Ain
Psychologue

L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes a initié un projet sur 2016-2017 visant à garantir l'accès au **dépistage** organisé du cancer du sein et du cancer colorectal aux **personnes en situation de handicap**, quels que soient le type de handicap et le lieu de vie (institution, domicile, famille). L'Adapei de l'Ain a été désignée pour coordonner et mettre en œuvre cette action dans le département de l'Ain. Un travail effectué en partenariat avec l'ODLC Dépistage des cancers dans l'Ain et la Ligue contre le cancer de l'Ain.

Le handicap ne protège pas des cancers

Le constat de départ est que **les cancers sont aussi fréquents chez les personnes en situation de handicap que dans la population générale.** Selon Couëpel, Bourgarel et Piteau-Delord (2011), chez les personnes avec une déficience intellectuelle *« la taille des tumeurs dépistées apparaît souvent supérieure à celle de la population générale, ce qui permet de penser que le dépistage est déficient et/ou le diagnostic tardif ».*

Par ailleurs, le cancer est la cause sous-jacente de 20% des décès chez les personnes en situation de handicap contre 30% pour la population générale, mais les décès surviennent beaucoup plus jeunes chez les personnes en situation de handicap (Public Health England, 2015).

Selon les docteurs Azéma et Satgé (Bulletin d'informations du Creai Bourgogne, 2013 et Satgé, 2011) **les personnes avec un handicap mental ont un risque probablement équivalent à la population générale de cancer du sein et un risque deux fois supérieur pour le cancer colorectal.** Une grande variabilité existe en fonction du type de handicap (physique, mental, sensoriel, psychique, polyhandicap), de son origine (génétique ou non), de sa gravité. Ces facteurs peuvent minorer ou majorer le risque de développer certains types de cancers par rapport à la population générale.

Une faible participation au dépistage organisé des cancers des personnes en situation de handicap

Pourtant le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal est selon plusieurs études (Référence A) inférieur d'au moins 10 à 20 points chez les personnes en situation de handicap.

Le niveau des déficiences intellectuelles et/ ou des incapacités physiques (ou sensorielles) a un impact négatif majeur sur la participation au dépistage organisé des cancers qui peut être jusqu'à deux fois inférieur à la population générale. La question de l'accessibilité au dépistage organisé et des ajustements/ aménagement à proposer est essentielle.

Le dépistage des cancers est indispensable chez les personnes en situation de handicap puisque, souvent, les difficultés de communication des symptômes ou de la douleur, et le manque d'accès à une information compréhensible et adaptée mènent à un diagnostic tardif. Pourtant la détection précoce du cancer permet généralement d'éviter une perte de chance face au traitement de la maladie, rendu plus compliqué par la présence du handicap.

Des supports de communication adaptés

Une des difficultés principales reste l'incompréhension de l'objectif, des raisons et des procédures du dépistage. L'incompréhension de l'importance d'effectuer le dépistage ne motive pas les personnes en situation de handicap à y participer.

Afin de réduire cette difficulté, des supports de communications ont été développés en suivant la **méthode du Facile à Lire et A Comprendre * (FALC).**

L'objectif est que les professionnels de santé puissent utiliser ces supports qui contiennent un vocabulaire adapté et des visuels afin de faciliter les explications et la compréhension des personnes ayant un handicap mental ou des troubles de la compréhension concernant le dépistage organisé du cancer du sein et le cancer colorectal. Un meilleur niveau de compréhension du dépistage permet : de recueillir plus facilement le consentement, de favoriser la coopération grâce à une meilleure préparation aux examens qui aide à diminuer le niveau d'anxiété et de refus.

Ces supports sont également adaptés pour faire de la promotion et de l'éducation à la santé. En effet, ils permettent de faciliter l'accès aux messages de prévention des cancers et aux messages de promotion du dépistage organisé.

Une boite à outils à destination des professionnels de santé

Une boîte à outils a été développée au niveau régional avec pour contenu des supports de communication en FALC. La boîte à outils rassemble : la bande dessinée sur le cancer du sein et la mammographie, la bande dessinée sur le cancer colorectal et le kit de dépistage, la bande dessinée prévention des cancers, une brochure de l'INCa traduite en FALC sur le dépistage du cancer du sein et sur le dépistage du cancer colorectal. D'autres outils sont disponibles tels que des dépliants de promotion du dépistage, des présentations sur les cancers et la promotion de leur dépistage, des fiches de recueil de consentement, etc.

Cette boîte à outils est disponible, gratuitement, en format physique ou dématérialisé sur simple demande auprès de mission.prévention@adapei01.asso.fr

*** Le facile à lire et à comprendre (FALC) :** est une version simplifiée d'un texte qui permet d'être comprise par les personnes déficientes intellectuelles, mais aussi par un public bien plus large. Les supports en FALC permettent de faciliter la compréhension du cancer et de son dépistage.

Vous pouvez trouver les bandes dessinées (et les personnaliser) sur le dépistage du cancer du sein, du cancer colorectal, sur la prévention des cancers et sur bien d'autres thématiques.

http://www.santebd.org/fiches.php

Pour plus d'information sur la prévention et le soin des cancers chez les personnes déficientes intellectuelles.

http://www.oncodefi.org/fr/

Guilhem Ritter
Chargé de Mission, Dépistage et prévention des cancers
Psychologue spécialisé en prévention
Adapei de l'Ain
278, rue Georges Leclanché /CS 77010 - Viriat
01007 Bourg-en-Bresse CEDEX

Tél. : 04-74-23-47-11
mission.prevention@adapei01.asso.fr

Premiers résultats de la campagne nationale de dépistage organisé du cancer colorectal par test immunologique dans l'Ain

Docteur
Christian
BALAMOU

En France, malgré les progrès thérapeutiques des dernières décennies, le cancer colorectal (CCR) reste en 2015, tous sexes confondus, le 3ème cancer le plus fréquent avec 43 068 nouveaux cas et le 2ème en termes de mortalité avec 17 833 décès. Pour répondre à ce problème de santé publique, le programme national de dépistage organisé (DO) du CCR a été généralisé au territoire national depuis 2009.

L'année 2015 a été marquée par une véritable avancée dans le DO CCR. Le test au gaïac (Hemoccult II®) a été remplacé par un test immunologique quantitatif de recherche de sang occulte dans les selles (OC-Sensor®). Ce nouveau test, plus performant (Voir tableau ci-dessous) et moins contraignant (un seul prélèvement de selles contre 2 échantillons de mêmes selles sur 3 selles consécutives avec l'Hemoccult II®) doit permettre de faciliter la participation au DO CCR.

Comparaison Test immunologique vs Test au Gaïac

Test immunologique	**Test au gaïac (Hemoccult II®)**
Spécifique de la globine de l'hémoglobine (Hb) humaine	• Non spécifique de l'Hb humaine • Basé sur l'activité peroxydasique de l'hème
• **Lecture automatisée** • Résultats quantitatifs avec un seuil de positivité	Lecture visuelle
• **Sensibilité cancer : ≈ 65 à 75 %** • **Sensibilité adénome avancé (AA) : ≈ 25 %**	• Sensibilité cancer : ≈ 35 à 40 % • Sensibilité AA : ≈ 10 %
Spécificité : ≈ 96 à 98 %	Spécificité : ≈ 98 %
Taux de positivité cible : 4 %	Taux de positifs : 2,2 % (InVS 2013-2014)
Avec un taux de positivité de 4 % : • Valeur prédictive positive (VPP) Cancer : ≈ 7 à 8 % • **VPP[2] AA+cancer : ≈ 33 à 48 % (selon études)** • **Faux négatifs[3] : ≈ 1 à 1,5 ‰**	• VPP cancer : ≈ 7 % (InVS) • VPP AA+cancer : ≈ 25 à 45 % (selon études) • Faux négatifs : ≈ 3 ‰

Source : Institut National Du Cancer (INCa)

Sur la période 2015-2016, le taux de participation au DO CCR était de 32,2 % dans l'Ain et de 29,3 % au niveau national . Ce taux reste encore inférieur aux recommandations européennes de 45 % au minimum1.

Les communes de l'Ain se caractérisent par de forts contrastes de participation. Les taux les moins élevés (inférieurs à 27 %) sont principalement observés dans les communautés de communes (CC) : du Pays de Gex, du Pays de Seyssel et de Chalarone Centre.

A l'opposé, les taux les plus élevés (supérieurs à 42 %) sont constatés dans les CC de Montrevel-en-Bresse, de Dombes-Saône Vallée, du canton de Pont-de-Veyle et dans la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Les CC de la Plaine de l'Ain, du Haut-Bugey et du Bugey Sud ont la particularité de concentrer des communes avec des taux élevés et moins élevés (voir carte ci-dessous).

[1] *Source : INCa. Les cancers en France en 2015.*
[2] *Probabilité d'avoir un adénome avancé et/ou un cancer sachant que le test est positif.*
[3] *Test négatif à tort.*
[4] *Rapport entre le nombre de personnes dépistées sur deux années et la population cible INSEE 2013 de laquelle ont été soustraites les personnes exclues sur cette période (pour des raisons médicales).*
[5] *Source : Santé publique France*
[6] *Les CC sont des regroupements* de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

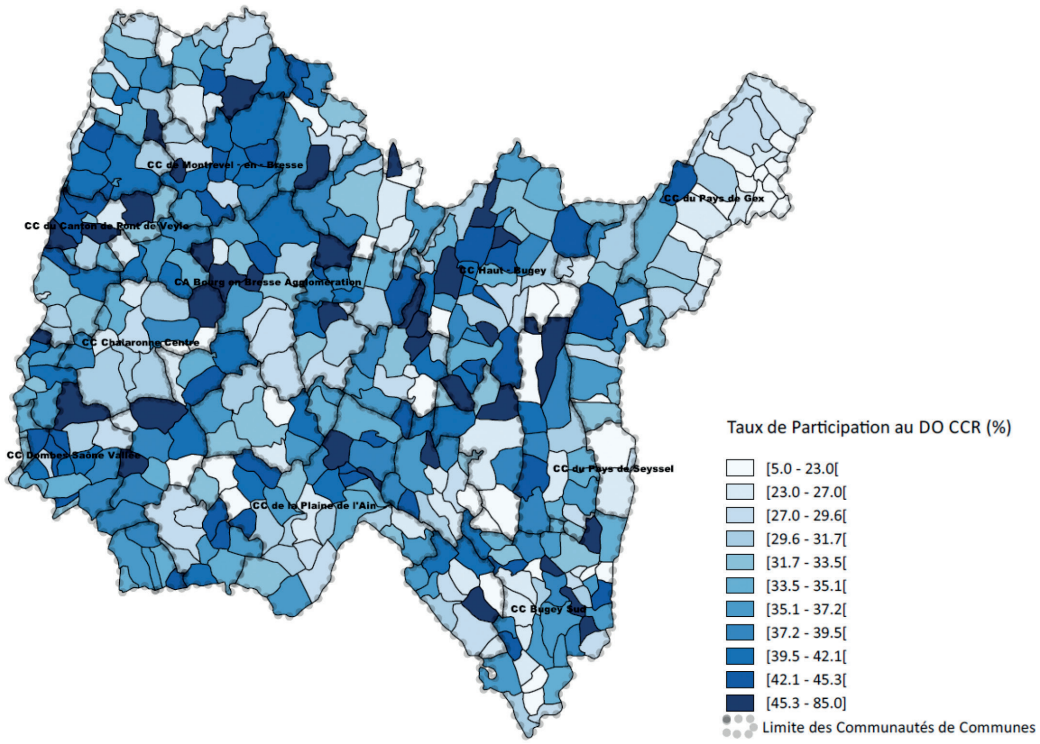

Sources : Données ODLC 01

Entre avril 2015 et décembre 2016, 47 975 personnes ont réalisé un test immunologique dont 2 056 se sont révélés positifs, soit un taux de positivité de 4,3 %.

Dans le cadre du suivi de ces tests positifs, 1 499 coloscopies réalisées ont été colligées par l'Office De Lutte contre le Cancer de l'Ain (ODLC 01) au 31/05/2017, suite aux relances des médecins généralistes et des gastroentérologues. **Le graphique ci-dessous présente le résultat histologique de ces examens qui indique une détection de 62 % de néoplasies avancées.**

Ces premiers résultats du DO CCR corroborent les performances annoncées du test immunologique en termes de détection des cancers et des adénomes avancés.

Ces résultats incitent également à la mobilisation des médecins généralistes pour promouvoir le DO CCR et obtenir l'assentiment de leur patientèle, car il est démontré que le conseil d'un professionnel de santé est le moyen le plus efficace pour obtenir l'adhésion au dépistage.

[7] *Denis B, Gendre I, Perrin P. Le programme français de dépistage organisé du cancer colorectal par Hemoccult II® : bilan et enseignements. Hépato Gastro 2017 ; 24 : 142-151. doi : 10.1684/hpg.2017.1410*

Répartition des résultats histologiques des coloscopies réalisées dans l'Ain suite à un test immunologique positif sur la période 2015-2016

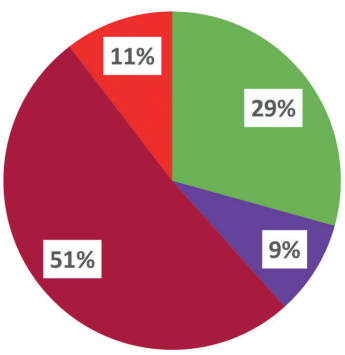

Sources : Données ODLC 01

- **Normale**
- **Polypes hyperplasiques**
- **Adénomes/Adénomes avancés**
- **Cancers**

Au total :

1. Le DO CCR concerne les femmes et les hommes de 50 à 74 ans à risque moyen.

2. **Il repose sur la réalisation du test immunologique de recherche de sang occulte dans les selles tous les deux ans, suivie d'une coloscopie en cas de positivité du test.**

3. **Parmi les tests positifs, on trouve un adénome dans un cas sur 2 et un cancer dans un cas sur 10.**

L'ODLC 01 est à la disposition des médecins pour les accompagner dans la commande de kits de dépistage et **apporter toutes les précisions sur l'organisation du DO CCR et du cancer du sein dans le département de l'Ain.**

Création d'une Equipe Mobile Territoriale Rééducation/Réadaptation / Réinsertion (EMT3R 01)

Docteur
Bernard
VALLET
Médecin MPR

« Les équipes mobiles externes mutualisées en appui sur le SSR, sont une réponse pour accompagner les personnes dans l'adaptation de leur environnement à domicile et dans la coordination ponctuelle de leur prise en charge ambulatoire tout au long de leur parcours. Elles ont vocation à améliorer la qualité de prise en charge du patient en exportant les compétences du SSR auprès des équipes et des patients dans des services qui n'en disposent pas ».

La création de cette équipe mobile de réadaptation/réinsertion prend son origine dans la réponse à l'appel d'offre de l'ARS- Rhône Alpes s''inscrivant en déclinaison du Volet SSR du SROS de Rhône Alpes.
Dans l'Ain, les promoteurs sont l'association ORSAC et le Centre Hospitalier de Bourg en Bresse.

L'EMT3R se trouve depuis Janvier 2017 **au sein de l'Hôpital de Jour de l'Orcet situé au 1er étage du Centre Hospitalier de Bourg en Bresse.**

Cette équipe **intervient sur le lieu de vie des personnes adultes en situation de handicap lourd et/ou complexe, domiciliées dans le département de l'Ain ou le Val de Saône.**

Son objectif :

- **Favoriser le retour et le maintien dans leur lieu de vie** des personnes en situation de handicap,
- Contribuer à **l'optimisation des parcours de soins.** L'EMT3R est une interface entre les services hospitaliers et les acteurs de ville libéraux ou institutionnels, sociaux, médico-sociaux.

Son intervention est **ponctuelle** et **gratuite** pour les bénéficiaires. Elle ne nécessite ni entente préalable auprès de la Sécurité Sociale, ni orientation MDPH.

Elle s'inscrit dans une logique de transversalité et de subsidiarité par rapport aux acteurs existants aux niveaux territorial et régional.

La demande d'intervention se fait par les professionnels ou institutionnels de santé, médico-sociaux ou sociaux.

En pratique l'EMT3R c'est une **équipe pluridisciplinaire** composée :

- D'un médecin M.P.R
- D'une coordinatrice - ergothérapeute
- D'une assistante de service social
- D'un psychologue/ neuropsychologue
- D'une secrétaire

Ses missions :

- **Apporter les compétences MPR/SSR** en vue d'une expertise, d'un soutien auprès des acteurs de santé d'amont et d'aval.
- **Évaluer les besoins** de la personne et/ou de son entourage pour **l'orienter et/ou l'accompagner en vue d'un retour ou d'un maintien dans le lieu de vie** (adaptation du lieu de vie, aide technique, aide humaine…).
- **Aider dans les démarches administratives** pour obtenir des **prestations** en faveur d'un **retour ou d'un maintien** dans le lieu de vie.
- **Transmettre son expertise et coordonner** les acteurs du lieu de vie.
- Conseiller, informer et former les acteurs intervenants auprès de la personne.

Contacter l'EMT3R de l'Ain :

- Par appel téléphonique
  Tél : 04 37 62 10 59 du lundi au vendredi
- En renvoyant le formulaire de demande d'intervention :

04.74.50.81.43

s.beysseriat@orsac-ssr-01.org

Justice : portail Chorus : modalités pratiques

Docteur Marie-Françoise MASSON-SEYER

Voici quelques précisions pour aider au remplissage du mémoire.

• A la question : catégorie du fournisseur : cocher EXPERTS MEDICAUX

• A la question : juridiction : taper BOU puis cocher TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

• En cas de refus du mémoire, vous allez sur le mémoire et consultez la rubrique HISTORIQUE : la raison du refus est donnée et ensuite dupliquez le mémoire, puis corrigez.

• En ce qui concerne les tarifs, le tribunal de Bourg attend les consignes de Paris pour permettre la hausse de 23 à 25 euros, les TARIFS restent donc inchangés jusqu'à nouvel ordre.

- Examen garde à vue (GAV) : 57,50 euros
- Examen pour prolongation GAV : 46 euros
- Examen de victimes avec ITT : 80,50 euros
- Levée de corps avec description de cadavre : 57,50 euros

Chorus
Portail Pro

Les frais de justice

Selon le Code de procédure pénale, ces frais désignent les dépenses de procédure, à la charge définitive ou provisoire de l'Etat, qui résultent d'une décision de l'autorité judiciaire ou de celle d'une personne agissant sous sa direction ou son contrôle. Lors d'une procédure pénale, ces frais englobent les frais de justice correctionnelle, criminelle et de police ainsi que tous les frais qui leur sont assimilés. Ils peuvent, par exemple, prendre la forme d'honoraires d'expert ou de traducteur.

Pour en savoir plus : Articles R.91 et suivants du code de procédure pénale et décret du 26 août 2013 relatif aux frais de justice.

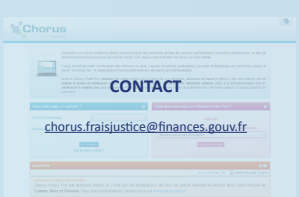

Vous êtes prestataire du ministère de la Justice et relevez du domaine des frais de justice. Transmettez* à l'administration vos mémoires de manière électronique, rapidement et sans frais ...

Rendez-vous sur :
https://Chorus-portail-pro.finances.gouv.fr

Réduction des coûts d'impression de stockage et d'acheminement de vos mémoires

Suivi en temps réel de l'état d'avancement du traitement des mémoires sur le portail, depuis leur saisie jusqu'à leur mise en paiement

Réduction des délais de traitement des mémoires

Réduction de l'empreinte carbone

Intégration automatique des mémoires dans le système informatique comptable de l'Etat. Garantie de réception des mémoires par les services centralisateurs des juridictions.

Chorus Portail Pro

*Les jurés, témoins et parties civiles ainsi que les mémoires de l'aide juridictionnelle ne sont pas concernés par le portail et conservent le circuit habituel (mémoire papier).

Grâce à Chorus Portail Pro, vous n'avez plus besoin d'envoyer votre mémoire papier à l'administration. Il sera envoyé automatiquement au service en charge du traitement de votre mémoire.

& Simplicité Ergonomie

Sécurité & Traçabilité

1 Je crée

- Je me connecte à Chorus Portail Pro
- Je crée mon compte et je joins mon RIB
- Je reçois un courriel de confirmation d'activation de mon compte
- Je prépare les pièces justificatives* nécessaires au paiement de mon mémoire
- Je saisis mon mémoire

2 Je consulte

Je consulte l'avancement du traitement de mon mémoire

- Mon mémoire est reçu par le service centralisateur
- Mon mémoire est taxé ou certifié
- Mon mémoire est mis en paiement

*Réquisition, attestion de service fait et justificatifs de transports et d'hébergement (liste non exhaustive).

Modification du code du travail et conséquences sur les contestations d'aptitude médicale

Docteur Serge BRIQUE

La réforme du code du travail (« Loi El-Khomri » ou Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. La procédure de licenciement pour inaptitude -exceptées quelques spécificités- est identique qu'elle soit d'origine professionnelle ou non. La contestation de l'avis d'inaptitude est modifiée :

Avant la réforme :

La procédure de contestation des avis du médecin du travail relevait de la compétence de l'inspecteur du travail. Ce dernier prenait sa décision après avis du médecin-inspecteur du travail. Cet avis était consultatif et l'inspecteur du travail pouvait passer outre l'avis du médecin-inspecteur.

Cette procédure posait certains problèmes :

- l'inspecteur du travail rendait une décision de nature médicale pour laquelle il n'a aucune compétence,
- l'inspecteur du travail n'avait pas accès au dossier médical du salarié,
- la pénurie de médecins inspecteurs dans certaines régions conduisait à des décisions implicites de rejet,

Depuis la réforme :

Le salarié ou l'employeur peut contester les éléments de nature médicale justifiant les avis, propositions, conclusions écrites ou indications émis par le médecin du travail en saisissant la formation du référé du conseil de Prud'hommes d'une demande de désignation d'un médecin expert inscrit sur la liste des experts près la cour d'appel (art L 4624-7 et R 4624-45).

La saisine de la formation doit être effectuée dans un délai de 15 jours à compter de la notification du document contesté. Le demandeur en informe le médecin du travail.

Le médecin expert peut demander au médecin du travail la communication du dossier médical en santé au travail du salarié sans que le secret professionnel ne puisse lui être opposé (art. L4624-1).

La formation de référé ou le cas échéant le conseil de Prud'hommes peut charger le médecin inspecteur du travail d'une consultation relative à la contestation à tout moment, y compris dans la phase de conciliation ou de délibéré (art L 4624-1).

Cette procédure pose d'autres problèmes ou incertitudes :

- Délai de désignation du médecin -expert ? Délai auquel est soumis ce médecin-expert pour prendre une décision ? Effet juridique de la décision du médecin-expert ? Possibilité de contester la décision du médecin-expert ?
- Constitution d'une liste de médecin -expert en médecine du travail (insuffisante en l'état),
- La procédure de contestation devient payante : frais d'expertise, frais de justice alors qu'elle était gratuite auparavant.

Attention- et ceci vient d'être précisé par une note de la direction générale du travail en date du 03 février 2017- l'exercice de cette voie de recours juridictionnelle contre l'avis médical du médecin du travail *ne permet pas la mise en cause ou l'intervention du médecin ou du service de santé au travail dans l'instance qui oppose les seules parties au contrat de travail par la convocation par le greffe du conseil des Prud'hommes* : en cas de convocation, le médecin du travail doit rappeler au Président du conseil qu'il n'a pas à être convoqué ou à répondre aux sollicitations du conseil prud'homal (mise en cause irrecevable) avec copies aux parties à l'instance.

Le Conseil de l'Ordre des médecins rappelle à l'obligation faite au médecin du travail, comme à tous les autres médecins, au Secret Professionnel.

En cas de difficultés rencontrées, le Conseil Départemental de l'Ain se tient à disposition pour aider le médecin du travail dans ses démarches.

Financement de l'agrandissement et de la rénovation des locaux

du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins

Docteur
Jacques
BARADEL
Trésorier

Le 4 mars 2017, le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins, le Docteur Patrick Bouet, a inauguré les nouveaux locaux de notre conseil (voir article page 7) :

Le coût total des travaux pour l'extension et la réfection des anciens bâtiments a été de 403.802 € auquel il faut ajouter l'achat du nouveau **mobilier** : 17.296,32 € et **le matériel de bureau et informatique** : 11.820 €, soit un total de 432.918,32 €.

Le financement a été fait par un don du fond d'harmonisation du CNOM de 150.000,00 €, d'un prêt de la Caisse d'Epargne de 200.000 € à 1,90% sur 10 ans (remboursements mensuels de 1.831,33 € du 05 novembre 2016 au 05 octobre 2026) et le reste par nos fonds propres.

Le montant annuel du remboursement ne posera pas de problème dans l'avenir, grâce à nos réserves, puisqu'au 31 décembre 2016, elles s'élevaient à 304.000 €.

Ces locaux sont à la disposition de tous les confrères et consœurs du département, c'est « la maison des médecins ».

Compte de gestion 2016

Docteur Jacques BARADEL

Voici le compte de gestion 2016, avec la balance des dépenses, dettes, réserves, créances et immobilisations.

Le petit déficit de 2016, ne devrait pas se reproduire.
Il est dû aux frais de l'emprunt de la rénovation.

Je reste à votre disposition pour vous donner tous renseignements et/ou explications complémentaires.

	Au 31/12/2016
◆ IMMOBILISATIONS :	
◆ Logiciels et Autres Immo Incorporelles	2 172,00 €
◆ Terrains	
◆ Bâtiments et Constructions	511 323,88 €
◆ Agencements et Installations	4 528,15 €
◆ Matériels de bureau et informatiques	11 820,00 €
◆ Mobiliers	17 296,32 €
◆ Amortissements	- 113 975,38 €
◆ Immobilisations en cours	
◆ Immobilisations Financières	
◆ TOTAL IMMOBILISATIONS	433 164,97 €
◆ CREANCES :	
◆ Avances et acomptes	
◆ Cotisations à recevoir	1 755,00 €
◆ Autres Créances	
◆ Produits à recevoir	
◆ TOTAL CREANCES	1 755,00 €
◆ TRESORERIE :	
◆ Portefeuille (VMP, Actions…)	
◆ Compte Epargne (Livret, DAT, CAT…)	254 055,15 €
◆ Banques	13 871,28 €
◆ CCP	
◆ Caisse : montant numéraire	229,39 €
◆ TOTAL TRESORERIE	268 155,82 €
◆ Charges constatées d'avance	
	703 075,79 €

	Au 31/12/2016
◆ RESERVES :	
◆ Cumul des exercices antérieurs	306 224,90 €
◆ Résultat de l'exercice	- 2 331,77 €
◆ Fonds d'harmonisation	150 000,00 €
◆ Fonds d'Entraide	
◆ Provisions	
◆ TOTAL RESERVES	453 893,13 €
◆ DETTES FINANCIERES :	
◆ Emprunts (capital restant dû)	196 968,28 €
◆ TOTAL DETTES FINANCIERES	196 968,28 €
◆ DETTES :	
◆ Fournisseurs	26 826,14 €
◆ Fiscales et sociales	19 362,24 €
◆ Provisions pour congés payés	
◆ Cotisations dues au CN	4 506,00 €
◆ Cotisations dues au CR	1 380,00 €
◆ Qualifications dues au CN	140,00 €
◆ Autres Dettes	
◆ TOTAL DETTES	52 214,38 €
◆ Produits constatés d'avance	
	703 075,79 €

Activité semestrielle
(de janvier à juin 2017)

Le Bureau se réunit tous les premiers mardis du mois.
Le Conseil tient une séance les troisièmes mardis de chaque mois.
Les membres des Commissions se réunissent chaque fois que nécessaire. Leurs membres effectuent les missions qui leur sont confiées (assistance à des réunions, colloques, comités, organismes divers, Caisse Primaire d'Assurance Maladie…) en fonction des invitations.

Voici quelques chiffres pour le premier semestre 2017 :

- 113 projets ou contrats ont été étudiés
- 25 saisies de dossiers médicaux
- 39 accueils de confrères en vue de l'inscription au Tableau
- 6 plaintes reçues
- 7 réunions de conciliation
- 23 doléances traitées
- 41 invitations à des colloques, réunions, commissions…

- Conventions Relations Médecins – Industrie :
  21 réunions, séminaires et congrès
  11 contrats d'intervenant et d'orateur
  5 études

Retraités : quelques rappels

Docteur
Bernard
BOCQUET

Docteur
Michel
BOVE

La Commission des retraité(e)s et **veuf(ve)s** de médecins du Conseil départemental de l'Ain est à votre disposition pour vous aider dans les démarches administratives auprès de la CARMF ou autres organismes lors de la cessation d'activités, ou en cas de décès. Elle offre un service d'entraide, de conseils. Elle a pour objectif de maintenir des liens d'amitié et de confraternité, hors du contexte professionnel.

L'AMVARA-01 (échelon départemental de l'Association de Médecins et Veuves Allocataires de la CARMF de la région Rhône-Alpes) est une association ouverte à tous quels que soient les régimes de retraite (libéraux, salariés, hospitaliers) qui a pour but de représenter et défendre les retraités et leurs ayants droits auprès de la Caisse de Retraite (CARMF) et des pouvoirs publics. Elle fait partie de la FARA (Fédération des Associations Régionales des Allocataires de la CARMF. Son siège est situé dans les locaux du Conseil départemental de l'Ordre. Elle est en relation étroite avec la Commission Ordinale des Retraités.

L'AMVARA 01 **organise deux réunions par an** (au printemps et en automne). Elle débute le matin par une conférence, suivie d'un repas. En automne a lieu son assemblée générale. Cette année :

• Le 7 avril 2017, le **médecin général Claude Kalfon a fait une conférence sur « la maladie et le pouvoir ».** *Médecin Chef de la Présidence de la République pendant les mandats de François Mitterrand et Jacques Chirac, il nous a présenté la problématique entre l'exercice du pouvoir suprême, la déontologie médicale et la transparence démocratique. Son exposé était très documenté, agrémenté de photos et d'anecdotes.*

• Le 19 octobre, le **Docteur Marc Gallavardin nous parlera de « Eugène Chevreul ».** *Né en 1786, il vécut 103 ans, il était intéressé par la chimie organique et les matières colorantes. Il donna une théorie des couleurs et un cercle du chromatique dont se sont inspirés les impressionnistes. Il côtoyait Louis Pasteur et Claude Bernard.*

Au niveau de la région, l'assemblée générale annuelle d'AMVARA a eu lieu **le 4 mai** dans le Beaujolais à la Grange des Maures à Denicé. A l'issue de l'assemblée générale et du repas, **le Professeur Philippe Mikaeloff nous a parlé de la «grande peste du XVème siècle»** qui emporta la moitié de la population européenne.

En conclusion : nous vous conseillons d'adhérer à l'AMVARA-01. Le maintien des liens amicaux et confraternels, hors contexte professionnel est apprécié de tous. De notre nombre dépend notre influence et notre crédibilité auprès de nos interlocuteurs.

AMVARA-01

Association des Médecins et Veuves Allocataires de la CARMF-Rhône-Alpes

Siège : Ordre des Médecins de l'Ain, 11 rue des Dimes – 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04.74.23.07.14.
Site internet : www.amvara.org

Composition du CA et du Bureau :
Dr M. Bove Président, Dr J.P. Renand Vice-président, Dr B. Bocquet, Secrétaire, Dr René Perdrix, Secrétaire adjoint, Dr Jean-François Delarbre, Trésorier. Membres élus : Dr. Gérard Gelin, Dr Alain Patillot

Procédé pratique destiné aux médecins des pilotes d'aéronef

Vous êtes en relation avec un patient dont vous savez ou vous apprenez qu'il est un pilote d'aéronef et vous estimez que son état de santé (pathologie, thérapeutique ou addiction) n'est peut-être pas compatible avec l'exercice du pilotage.

Dans cette situation de doute sur l'aptitude au vol d'un pilote, vous pouvez, sans révéler l'identité du pilote concerné, contacter au numéro 06.25.32.33.98, un médecin aéronautique évaluateur de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui répondra à vos interrogations.

Vous pouvez de plus contacter ce médecin par courriel à l'adresse suivante :

« medaero-bf@aviation-civile.gouv.fr »

Ce contact permettra un échange entre vous et le médecin évaluateur de la DGAC, celui-ci étant parfaitement à même d'identifier si la situation médicale rencontrée peut présenter des risques pour la sécurité des vols.

Ce contact, **en conservant l'anonymat du pilote concerné**, peut vous permettre de lever votre doute sur l'aptitude du pilote à ses fonctions. Il peut aussi vous conduire à convaincre le pilote d'une démarche auprès de son centre d'expertise médicale du personnel navigant ou son médecin agréé concernant sa situation médicale.

S'il vous apparait cependant improbable que le patient engage cette démarche et si vous estimez que la situation le requiert (risque grave de mise en danger d'autrui que vous ne pouvez prévenir autrement, après avoir épuisé toute autre solution), il vous est alors proposé, conformément à la position du Conseil national exprimée dans son communiqué « Secret Médical et risque grave et imminent de mise en danger d'autrui » du 3 avril 2015, en en informant le patient, de faire part de vos préoccupations (se limiter aux éléments strictement nécessaires, telle que la prescription d'un arrêt de travail), de façon nominative aux médecins évaluateurs de la DGAC.

Le secret médical est général et absolu, sauf dérogations prévues par la loi. Si vous estimez devoir déroger au secret, l'information transmise au médecin évaluateur de la DGAC doit être limitée au strict nécessaire et la démarche proportionnée au danger actuel ou imminent.

En de telles circonstances, vous pouvez informer le conseil de l'Ordre des médecins de vos démarches sans dévoiler l'identité du patient.

AVION BIPLAN VOISIN de 17 mètres d'envergure avec hélice arrière, fait en tubes d'acier, il ne pèse que 370 kg. Les frères Voisin Gabriel (1880 – 1973) et Charles (1882 – 1912) ont fait leurs études au lycée Lalande et avaient des affinités familiales et amicales à Bourg-en-Bresse.

Constructeurs aéronautiques, leur usine de Billancourt a fourni plus de 10 000 avions aux armées pendant la guerre de 14 – 18.

L'avion Biplan fut présenté aux Bressans aux fêtes de l'aviation des Vennes du 13 au 15 juillet 1912.

Sources :
Bourg en Bresse à la Belle Epoque. Pierre Clément. Ed. SPRL SODIM. Bruxelles. 1974
Bourg de A à Z. Maurice Brocard. Ed. la Tour Gile. 2000

Rencontre avec les médecins du département le 11 avril 2017

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) mène une campagne de consultation auprès de tous les médecins depuis octobre 2015 : questionnaire en ligne, sondage grand public,16 rencontres en régions, rendez-vous thématiques auxquels ont été conviés des organismes et acteurs du monde de la santé. Quinze mille médecins ont répondu à l'enquête menée sur internet.

A la demande du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), le Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins (CDOM) **a invité tous les confrères à un temps de dialogue et d'échanges** sur les propositions à envisager pour l'avenir de la santé en France et les conditions de mise en œuvre sur le terrain.

Cette réunion a eu lieu le **11 avril 2017 à l'amphithéâtre de l'IFSI du Centre Hospitalier de Fleyriat.**

Une quarantaine de médecins ont répondu à l'invitation, représentatifs des différentes situations d'exercice : libéraux, salariés, hospitaliers, spécialistes en médecine générale et autres spécialités, médecins du travail et de prévention…

Ils ont été accueillis par le Docteur Robert Lacombe, Président du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins, par Madame le Docteur Andrée Parrenin, Secrétaire Générale du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain et Vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des médecins, et par le Docteur Patrick Romestaing, Vice-Président du CNOM.
Après une brève introduction faite d'une vidéo-projection sur des organisations dans d'autres départements (cabinets de groupes fonctionnels dans le Vaucluse et les Deux-Sèvres, prise en charge des urgences à Belle-Isle) un dialogue s'est établi entre les participant(e)s et les représentants de l'Ordre.

L'accès aux soins est plus efficient lorsque les initiatives partent des professionnels et des territoires, plutôt que d'être organisé et hyper administré par les tutelles.
Cette discussion et ces échanges ont abordé diverses questions et problèmes. **Voici quelques-uns des sujets évoqués** :

- **dévalorisation de notre profession** (actes sous-payés, trop d'administratif),
  - organisation de la **coordination entre médecins** pour créer des cabinets de groupe fonctionnels (éviter les « doublons » par une démographie sanitaire locale efficace).
  - en zone rurale, risque de **réduction du maillage territorial** et de l'accès aux soins.
  - les moyens de **communication entre confrères** restent difficiles à mettre en œuvre (nécessité d'e-mails professionnels sécurisés).

• la formation :
- le numerus clausus est trop limité. **Les critères de sélection des étudiants** en 2ème année peuvent apparaitre **inadaptés**.
- la présence de médecins étrangers témoigne des conséquences délétères de ces critères de sélection.
- la qualité laisse à désirer dans certains stages peu formateurs où les stagiaires sont trop nombreux.
- ne peut-on pas envisager des stages ailleurs qu'en CHU ? par exemple en clinique (ce qui serait valable pour la chirurgie) ?
- revoir le statut et le nombre de **maitres de stage**. Ils peuvent en suite attirer de jeunes confrères pour des remplacements ou une installation.
- inadéquation entre les modules théoriques et les stages pratiques.
- nécessité d'une formation continue des praticiens organisée et contrôlée.
- compléter la formation administrative et une aide à l'installation en libéral (déjà faite par la CPAM).

• la prévention :
- les médecins ne sont ni formés, ni payés pour cela. Contrairement à d'autres professions de santé, la prévention n'est pas inscrite à la nomenclature des actes médicaux.
- que penser du déplacement des compétences médicales vers d'autres professions de santé ?

• **redonner du temps médical.**

• la relation médecin – malade est déshumanisée (système des algorithmes) lors de la prise en charge clinique et thérapeutique.

• les médecins libéraux le sont de moins en moins : cotisations élevées pour une couverture sociale mal équilibrée (ex : carence de trois mois de la CARMF en cas de maladie). Les praticiens hospitaliers ont eux-aussi une protection sociale mal adaptée.

• la féminisation de la profession apparait un faux problème. C'est surtout une question de société et de génération, les hommes aussi travaillent moins longtemps qu'autrefois, s'occupent de leur famille, ont des loisirs… On ne peut pas revenir à la « médecine d'antan ».

• **23 % de Docteurs en médecine n'exercent pas**. On retrouve ce même constat chez d'autres professions de santé. Il faudrait pouvoir en déceler les causes.

En conclusion, ces échanges furent très fructueux et constructifs, poursuivis autour d'un buffet. L'ensemble des sujets abordés a été transmis au Conseil national. Enfin, un confrère a posé avec humour cette question : quelles actions le Conseil de l'Ordre des médecins pense avoir auprès de nos futurs dirigeants quand on connait le déficit colossal auxquels seront confrontés les responsables politiques dès leur élection ?

Le CDOM de l'Ain aura la tâche de rencontrer les élus départemantaux afin de relayer les attentes de nos confrères afin qu'ils portent nos propositions lors des débats à l'Assemblé Nationale, aux moments de voter les textes de loi concernant l'organisation de la Santé dans les territoires.

Un peu d'histoire

Docteur
Bernard
BOCQUET

Rue Jean-Louis Massot

La rue Jean-Louis Massot, bordée de villas, est située dans le quartier de la Croix Blanche, au sud du chemin du Dévorah. D'orientation Nord-Sud elle débouche sur la rue de la Croix Blanche qui monte en direction de l'avenue de Jasseron.

Jean-Louis Massot, naquit le 9 Novembre 1902 à Alger, son père était officier de carrière. Il effectua une partie de ses études médicales en tant qu'élève-officier à l'école du Service de Santé des Armées à Lyon, avant de poursuivre sa formation de spécialiste en psychiatrie à Nancy sous la direction du Professeur Jacques Hamel.

Dès son arrivée à Bourg, à l'âge de 31 ans, il fut nommé médecin-chef à l'Hôpital Sainte-Madeleine, qui hébergeait près de mille patientes, soignées par des religieuses de la congrégation Saint-Joseph. Il y exerça de 1933 à 1972, seul jusqu'en 1950, date de la création d'un deuxième poste de médecin-chef, le troisième fut ouvert en 1959.

Pendant les deux dernières années de la guerre de 39-45, il participa clandestinement, souvent la nuit, au secours des blessés dans la région de Cerdon.

Il fut l'instigateur de nombreuses réalisations, dans un esprit novateur :

En 1933, il institua un cycle de conférences pour la formation infirmière des religieuses, précurseur de la création de l'Ecole d'infirmières et infirmiers psychiatriques,

En 1959 il ouvrit les premières consultations externes gratuites,

Dans les années soixante, il fonda le service d'ergothérapie (en particulier le centre ménager), soucieux de développer l'approche sociale de la prise en charge des malades.

Il s'intéressait à la psychanalyse, n'hésitant pas à demander leur avis à des confrères spécialisés dans cette prise en charge.

Il assurait de nombreuses consultations. Du fait de ses compétences et de sa notoriété, il était expert près des Tribunaux ; il se déplaçait souvent dans les prisons afin d'examiner les détenus et si besoin acceptait de témoigner à la barre. Il effectuait de nombreuses expertises psychiatriques dont il tapait le compte-rendu sur sa machine à écrire jusque tard dans la nuit.

Catholique fervent, il participa activement, dans les années 1930, en tant que Président du Comité de construction, au projet et à l'édification d'une nouvelle chapelle dans le parc de l'hôpital, citée en exemple comme modèle de conception dans les ouvrages d'administration des hôpitaux psychiatriques. Il fut pendant de

nombreuses années Président de l'association des écoles libres du diocèse de Belley. IL participait aux actions contre la lèpre de la Fondation Raoul Follereau dont il était l'ami et qu'il encourageait.

Il prit sa retraite à l'âge de 70 ans mais resta encore très occupé. Il participa à la fondation de l'Université inter-âges de Bourg dont on connait l'immense succès. Il fut un des membres fondateurs de l'Association sportive du tir à l'arc, et le premier Président de l'Association Sport Culture et Loisirs (ASCL) dont il resta longtemps Président d'honneur. Il incitait les retraités, en plus de leurs activités physiques, à garder leur esprit en éveil, répétant « le mouvement c'est la vie, l'immobilisme c'est la mort ». Il organisa des conférences pour les retraités du mouvement « Vie Montante », publiées en 1982 dans un recueil intitulé « l'homme du XXème Siècle face à la mort ». Ce document aborde les aspects socio-culturels et religieux de la mort, ses rites et traditions au fil du temps, l'attitude du médecin, l'euthanasie, l'approche de la mort au cours de la vieillesse ; cet opuscule de 56 pages, écrit il y a 35 ans, est d'une surprenante actualité.

Malgré l'intensité de sa carrière professionnelle et de sa vie sociale, il ne négligeait pas sa famille, aimant beaucoup s'occuper des six enfants qu'il avait eus avec son épouse Jacqueline. Sa tolérance, sa faculté d'écoute, sa disponibilité transparaissait à travers l'exercice de sa profession, sa vie familiale, et les multiples activités sociales.

Il resta actif jusqu'au bout. Même très âgé et fatigué, il faisait l'effort de sortir tous les jours de son domicile du N°37 de l'avenue Alsace-Lorraine. Il mourut le 27 Septembre 1997, à l'âge de 95 ans.

Lors de ses funérailles à la Collégiale Notre-Dame de Bourg, le 30 Septembre 1997, le Docteur Marcel Houser, médecin du Centre Psychothérapique de l'Ain, lui rendit un hommage amical et respectueux. Il rappelait l'accueil chaleureux et rassurant fait au jeune médecin qu'il était, venant se présenter en 1958 pour exercer la psychiatrie à ses côtés. Il soulignait le prestige dont jouissait le Docteur Massot au sein de l'hôpital : « *c'est que cette prééminence de fait, il la devait avant tout à son ascendant personnel, à la rondeur de ses manières, à l'aisance de son contact, à la parfaite maitrise de toute agressivité, bref à une sociabilité qui n'avait d'égal chez lui que la modestie* ». *Il soulignait le parcours de vie « d'un homme de grande droiture, profondément honnête, d'une conscience professionnelle exemplaire* ».

Le Docteur Jean-Louis Massot, Officier dans l'Ordre National du Mérite et Chevalier dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand fut inhumé dans le cimetière du quartier de Challes.

Sources :
Saint - Georges et Sainte- Madeleine. De l'asile à l'hôpital. Agnès Bureau. M&G Editions. 1998.
Visages de L'Ain, novembre – décembre 1970
Bourg de A à Z. Maurice Brocard. Editions de la Tour Gile. 2000.
Richesses touristiques et archéologiques de la ville de Bourg-en-Bresse. Pré-inventaire. AGB. 2003
C'est à Bourg. La madeleine se dévoile (pages 16 – 17). N°245 Nov-Dec 2016.
L'homme du XXeme Siècle face à la mort. Jean-Louis Massot. 1982. Imp. Réunies. Bourg.
Le Progrès du 2/10/1997.
Allocution prononcée aux funérailles par le Docteur Marcel Houser le 30/O9/1997.

Remerciements pour les renseignements, documents et photographie fournis par son fils Monsieur Philippe Massot.

Annonces

Poste de **praticien hospitalier en gériatrie.**
Sites de Thoissey et Pont de Veyle pour compléter son équipe de 7 médecins.
Centre Hospitalier Ain - Val de Saône
S'adresser à M. Elie Portier - DRH
Contact : 04.74.04.99.00 – e-mail : elportier@ch-avs.fr

Poste de **médecin du travail,**
secteur de Port.
AST BTP de l'Ain
33 rue Bourgmayer, 01000
Bourg en Bresse
e-mail : astbtp.01@orange.fr

Poste de **médecin généraliste**
01140 Thoissey. Maison Médicale Pluridisciplinaire
Renseignements Mairie de Thoissey www.thoissey.fr
Contact : Odile Broquet. 06.85.30.94.27.
mairiedethoissey@wanadoo.fr

Poste de **praticien hospitalier**
01170 Gex, pour services EHPAD//SSR à temps plein ou partiel.
Centre Hospitalier du Pays de Gex, 160 rue Marc Panissod
S'adresser au Dr A. Catherine Madignier.
e-mail : dr.madignier@hopital-gex.org

Cabinet de médecine générale
01140 VIRIAT *(proche de Bourg en Bresse)*
recherche un 4ème médecin généraliste pour association.
Contact : 04.74.25.34.06.
e-mail : viriatdoc@free.fr

Cabinet de médecine générale
01190 Pont de Vaux
Recherche médecins pour remplacements, collaboration ou association.
Structure aménagée pour 4 médecins
Dans un pôle de santé pluridisciplinaire
Contact : Dr Parney Amandine. 03.85.30.32.05.

Cabinet de médecine générale recherche un 5ème médecin généraliste,
Maison de Santé du Frêne (01430)
Pluriprofessionnelle. Locaux neufs
Equipe jeune. Logiciel informatique.
Contact : 04.74.49.10.24. ou 06.73.89.47.10.
e-mail : dr.abaradel@orange.fr

Poste de médecin généraliste 01390 Saint André de Corcy.
Contact : Dr Sophie Brun.
e-mail : sophie.brun@laposte.net
Mairie : 04.37.92.10.40.
Mme Annie Testart, directrice générale des services : 06.89.86.89.52.

A Bourg-en-Bresse,
ville moyenne disposant de nombreux atouts,
Gynécologue-Obstétricien libéral cède gratuitement sa patientèle
A partir du **1er juillet 2018**, cause retraite.
Possibilité location cabinet moderne et fonctionnel tout équipé.
Parking privatif.
Contact : 06.08.25.65.66 après 20h.

Cabinet de médecine générale
01340 Attignat
Groupe de 3 médecins généralistes au sein d'un centre médical pluridisciplinaire cherche un 4ème médecin.
A proximité de Bourg en Bresse (10 kms).
Gros potentiel. Gardes effectuées sur une maison médicale de garde.
Contact : 04.74.30.93.89
e-mail : centremedicalattignat@wanadoo.fr

Docteur Horia-Dan Boghici

(18.07.1964 – 29.05.2017)

Par un confrère roumain, exerçant actuellement en Suisse, nous avons appris le décès du Docteur Horia Dan Boghici.

Roumain, arrivé en France en 1997, après des études de médecine effectuées en Roumanie, diplômé Docteur en médecine en 1990, il se consacra à l'exercice de la psychiatrie.

De 1997 à 2001, il effectua de nombreux semestres à l'Hôpital Saint Anne à Paris.

Puis venu à Bourg en Bresse, le Docteur Boghici exerça au sein du Centre Psychothérapique de l'Ain. En 2003, il obtint son diplôme interuniversitaire de spécialiste en psychiatrie, la qualification de psychiatre ayant été validée par le Conseil de l'Ordre en 2005.

Le Docteur Boghici a exercé la spécialité de psychiatre à la Clinique du Sermay, à Hauteville, puis au sein de l'ADAPEI, faisant les trajets entre Hauteville, lieu de son domicile, Oyonnax, Villereversure et Péronnas.

Souvent seul, éprouvant le besoin de parler, notre confrère, s'arrêtait à l'improviste, souvent en fin de journée, à la nuit tombée, entrant au siège du Conseil de l'Ordre, ne restant jamais moins d'une heure pour parler, évoquer ses conditions de travail, ses interrogations.

Je garderai de ces entretiens le sourire discret quand il partait, sourire appelant d'autres rencontres.

Son départ brutal, dans la solitude, m'a personnellement beaucoup affecté et persuadé de la nécessité de l'écoute de l'autre,... surtout s'il est médecin !!

Dr Robert Lacombe

Docteur Bernard Vianey-Liaud

(23.01.1953 – 01.06.2017)

Le Docteur Bernard Vianey-Liaud a brutalement, accidentellement, quitté sa famille et ses amis en ce premier jour de juin 2017.

Son père, médecin sur le plateau d'Hauteville, avait donné à Bernard l'exemple de l'exercice de ce que l'on appelait « médecin de famille ».

Né en 1953, installé fin 1979, à 26 ans, à Lagnieu, il n'avait pas musardé tout au long de ses études.

Dès son arrivée, dans la plaine, il s'est intégré au corps des Sapeurs-Pompiers de Lagnieu, étant médecin capitaine de très nombreuses années, quittant le cabinet dans l'urgence, à une époque où le SMUR d'Ambérieu en Bugey n'avait pas encore vu le jour.

Installé place de la Liberté, au centre de la ville, il appréciera la venue du Docteur Rainier SERRANO, avec lequel il s'associera. Tous deux et les quatre médecins du groupe médical permettront à la ville et les alentours une bonne prise en charge médicale, avec les confrères du voisinage.

Les réunions de préparation des tours de garde, quelques réunions communes de formation médicale continue, nous permettaient de connaitre Bernard, que je n'ai jamais vu en colère, étant soit souriant, soit réservé :

Il partageait, avec Dominique, infirmière originaire du Sud-Ouest, son amour des belles choses, des meubles, surtout anciens, donnant son temps de retraité à la brocante.

Emmanuelle, Bertrand et Pierre, sans être médecins, poursuivent une activité dans ce que l'on appelle le monde de la santé.

Plusieurs témoignages de nos confrères du secteur me permettent de te faire part, Dominique, de notre peine, mais aussi de t'assurer de notre aide et de notre soutien, n'oubliant pas la maman de Bernard qui vit également à Lagnieu.

Dr Robert Lacombe

Docteur Alain Lausi

(24.12.1932 – 15.04.2017)

Le vendredi 21 avril ont eu lieu les obsèques, à la cathédrale de Belley, du Docteur Alain Lausi.

Nombreux sont les médecins qui honorent notre profession tout au long de leur exercice, mais Alain Lausi a eu une vie remarquable dans cette ville de Belley où il a su, dans l'esprit du Docteur Robert Joud en médecine interne, de Daniel Bernardin en Gynéco-Obstétrique, donner à ce Centre Hospitalier Dr Récamier un petit air de CHU. Au-delà de la médecine générale où il excellait, il a apporté à Belley, au sein de cet hôpital, une orientation vers la gériatrie, les soins à domicile, la médecine légale, il était expert auprès de la Cour d'Appel de Lyon.

Professionnellement et humainement, sa vie a été une belle réussite et le Conseil départemental de l'Ordre se devait d'honorer son départ au sein de sa rubrique nécrologique.

Hommage du Docteur Marc Chuzel au Docteur Alain Lausi, lors de la cérémonie des funérailles à la cathédrale de Belley

En 1992, vous m'avez accueilli à Belley, en compagnie de votre épouse et vous avez grandement contribué à notre installation dans l'Ain, avec ma famille…

Vous m'avez permis d'approcher les hommes clés de votre cité du Bugey,

- Charles Million Ministre de la Défense,
- épaulé d'Yves Delpon, Rino Traini,
- Céline Prime, Sous-Préfète
- Franck Taisne de Mulet, Procureur de la République
- le Capitaine Christophe Jacquot, Commandant de Gendarmerie
- et tant d'autres...

Vous m'aviez confié n'avoir connu qu'une seule fois dans votre existence, une telle conjoncture d'hommes aussi qualifiés pour une petite ville comme Belley, et que trop peu de gens s'en rendaient compte…

Vous aviez accepté au décès du Dr Michaud de reprendre la suite de l'Hospice pour Vieillards « Georges Girerd » à deux conditions : que l'on rase cette architecture dépassée, et que l'on vous donne un statut de Praticien Hospitalier afin de ne pas finir sous les quolibets que votre prédécesseur avait subi. Vous serez à cette occasion appelé à l'Assemblée Nationale pour écouter Simone Veil défendre son projet d'humanisation pour la Personne Agée et faire disparaitre ainsi tous ces Hospices en France… La Gériatrie pouvait commencer à germer.

Vous avez débuté à mi-temps cette discipline et vous vous inspiriez de vos mentors, le Pr Chappuis et le Dr Diaz … Vous aviez toujours une dizaine de projets, que vous meniez de front, sachant qu'il fallait jusqu'à une dizaine d'années pour modifier la perception des décideurs. En effet, la Gériatrie ne peut être aboutie que s'il existe un couple Gériatre/Homme politique visionnaires. Vous avez ainsi créé le premier HDJ Gériatrique en France dans un Hôpital Non CHU, le premier SSIAD dans l'Ain (avec l'aide de Catherine Grabowski), la première unité de Psycho Gériatrie dans l'Ain et c'est à ce moment que je suis arrivé sur Belley, Praticien Hospitalier Gériatre … Vous n'aviez pas peur d'être innovant et j'y ai pris goût tout en poursuivant mon Doctorat d'Economie de Santé.

Il fallait un doplleriste à l'Hôpital de Belley, qu'à cela ne tienne, vous vous formiez sur Montpellier le matin et le soir assuriez vos visites à domicile…

Vous meniez de front votre activité de médecin hospitalier et de médecin de famille (vous aviez créé le premier cabinet généraliste en association de l'Ain). A la suite d'un premier avertissement de santé vous faites le choix de vous consacrer exclusivement à la Gériatrie.

A votre retraite, que vous n'avez jamais réellement acceptée, trois hommes ont été nécessaires pour poursuivre votre charge de travail :

- le Dr Mounir Filali, au doppler
- Le Dr Rémy Breuil, Médecin Légiste (vous n'aviez plus le droit administratif d'exercer)
- et moi-même en tant qu'Expert Judiciaire et Chef de Service, et vous m'aviez d'emblée mis en garde : *« Vous verrez que ce soit la Gériatrie ou un autre domaine quand vous vous occupez d'exclus … vous serez exclu vous-même… »*

J'ai fait le choix de consacrer le reste de ma vie professionnelle à la Maladie d'Alzheimer. Très vite nous menions ensemble quatre nouveaux projets : la Consultation Mémoire, l'Accueil de Jour, le CLIC et le réseau Gérontologique, avec l'aide de Pierre Christophe, Directeur du Centre Social. Nous nous étions partagés les rôles, mais l'environnement avait changé… Lors de nos retours en voiture de réunions sur Bourg-en-Bresse, si l'un de nous doutait, les deux autres étaient là pour relancer la flamme…

Vous l'exprimiez immédiatement : vous n'étiez pas comptable… mais votre ami Rino Traini faisait partie de tous vos projets et vous apportait sa rigueur et son expertise, à l'aide de crayon et papier il redressait les données informatiques erronées que l'on vous attribuait...

Comme tout médecin légiste habitué à fréquenter les Tribunaux et les Assises, vous m'aviez pointé que tout l'exercice se joue à l'oral. Vous choisissiez vos mots, vous appreniez vos interventions par cœur … votre arme était la langue française, pendant que je me protégeais à l'aide de mes mathématiques.

Vous m'aviez exprimé : *« Marc, je viens d'une époque où il suffisait de convaincre, vous, vous devrez prouver. »*

Un médecin de famille répond toujours présent pour les autres. Il est de ce fait, trop souvent un homme absent de sa famille.

C'est pour cela, qu'aujourd'hui, dans cette assemblée, nombreux sont là pour vous remercier… Tous vous appréciaient et reconnaissent vos qualités hors du commun.

Vous m'avez permis de rencontrer le Dr Rascle, Président du Conseil de l'Ordre de l'Ain, votre conscrit, votre ami. A tous les deux, vous étiez l'exemple vivant d'une des qualités fortes de votre génération : L'ENGAGEMENT. Je tenais à le remercier des mots chaleureux prononcés à l'attention de la famille du Dr Breuil en cette même cathédrale, il est le premier à avoir osé prononcer le mot d'épuisement professionnel au milieu de tous nos questionnements…

Docteurs et Amis, nous nous sommes tout dit de notre vivant… Nous n'esquivions aucune zone d'ombre et depuis 25 ans l'un veillait sur l'autre. Vous m'avez permis de me reconstruire sur Compostelle en épaulant mon épouse Isabelle au niveau du secrétariat d'expertise.

Vous vous préoccupiez d'être un mort présentable, et à chaque hospitalisation vous vous rasiez de frais… mais heureusement ce n'était pas encore le jour !

Vous avez alors continué à officier au Tribunal du Contentieux de l'Incapacité à Lyon, Bourg, Annecy, il y a encore quelques mois…. Vous auriez aimé mourir au travail…. Nombreux sont les hommes et les femmes de Justice qui vous rendent hommage aujourd'hui pour l'aide précieuse que vous leur avez apportée.

Vendredi il y a une semaine, vous avez pour la première fois renoncé … tout en offrant à Christophe, Olivier et Christine un moment privilégié qu'ils n'oublieront jamais...

Samedi vous nous avez quittés, en grand homme, comme toujours…

Aujourd'hui grâce à votre famille, qui a eu le courage de ne pas vous écouter, vous qui souhaitiez une cérémonie simple et intimiste, à l'image de votre discrétion, je pense à Olivier et Jérôme, ainsi que leurs frère et sœurs, ils nous offrent la possibilité de nous rassembler en cette cathédrale et de vous redire un énorme MERCI.

Dr Marc Chuzel

« Ce qui vient d'être dit montre assez combien le Docteur Alain Lausi a construit et réalisé sa vie professionnelle médicale, dans un souci de connaissance, de perfection, de dévouement et d'humanisme au service de ses patients. Le Docteur Chuzel, qui a été longtemps à ses côtés, l'a très justement rappelé.

Tous les deux, nous sommes nés en 1932. Alain et moi, nous nous sommes connus à la Faculté de Médecine de Lyon, nous avons été tous deux médecins en Algérie pendant notre service militaire entre 1959 et 1962 et… nous nous sommes retrouvés, exerçant en même temps dans le département de l'Ain en libéral et en Hôpital Public, lui à Belley, moi à Oyonnax !...

Nous nous sommes retrouvés avec plaisir.

En tant que Président du Conseil de l'Ordre des médecins de l'Ain, j'ai pu apprécier son action à Belley, il m'invitait souvent à participer à ses réunions, j'ai donc pu apprécier son dévouement et sa maîtrise dans les associations qu'il animait avec une belle autorité toujours dans l'intérêt et au service des patients, notamment les associations de soins infirmiers à domicile et de soutien aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer pour lesquelles il a œuvré, notamment, par la création d'un hôpital de jour.

Le Conseil de l'Ordre des médecins de l'Ain a toujours beaucoup apprécié son action et, lorsque cela s'est avéré nécessaire, l'a très franchement soutenu auprès de la Direction Départementale de l'action sanitaire et sociale lorsque son action a été quelque peu entravée par une municipalité qui, à cette époque, n'était pas du même bord politique que lui !...

Je voudrais dire à son épouse, Marie-Josèphe, mon affectueuse et respectueuse sympathie et dire à ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants qu'ils peuvent être fiers d'avoir eu un père, grand-père, arrière-grand-père qui fut un humaniste et un grand médecin.

Pour moi, le souvenir du Docteur Alain Lausi restera en bonne place dans le jardin de ma mémoire ».

Dr Jacques Rascle

Docteur Raymonde Comogère-Clermont

(25.09.1923 – 23.11.2016)

Nous avons appris avec tristesse le décès de notre consœur.

Née le 23 septembre 1923 à Nevers, Raymonde Clermont commença ses études à l'Ecole de Médecine d'Angers et les poursuivit à l'Université de Paris. Le 15 juin 1948, elle soutint sa thèse de Doctorat sur un sujet d'actualité pour l'époque : « Tuberculose génitale et stérilité ».

Externe des Hôpitaux de Paris en 1943, elle réussit le concours de l'internat à l'Hôtel-Dieu d'Angers où elle exerça de 1946 à 1948. Elle obtint le diplôme de Puéricultrice de la Faculté de Médecine de Paris en 1949.

En août 1950, elle s'installa dans le Cantal à Aurillac, pour pratiquer la médecine générale pendant près de dix ans.

A partir de février 1959, elle exerça comme médecin conseil à la Sécurité Sociale, d'abord à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Privas en Ardèche, puis à Vienne dans l'Isère jusqu'à sa retraite.

Elle se retira ensuite dans sa maison à Beynost, après avoir demandé son inscription dans l'Ain au Tableau de l'Ordre des médecins le 20 décembre 1988. Elle y demeura jusqu'à son décès à l'âge de 93 ans.

Le Président et les membres du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins adressent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

Dr Bernard Bocquet

Docteur Pierre Bérard

(28.12.1918 – 23.03.2017)

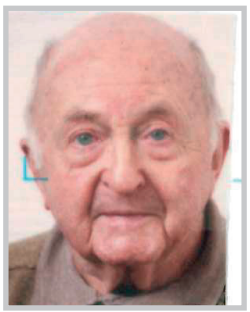

Hommage du Docteur Bernard Bocquet au Docteur Pierre Bérard lors de ses funérailles à l'église de Polliat le 28 mars 2017

La communauté médicale a appris avec peine le décès de son confrère le Docteur Pierre Bérard. Elle tient à lui rendre hommage au cours de cette cérémonie. Elle s'associe à la peine de la famille.

Né le 28 Décembre 1918 à Saint Nizier le Bouchoux, Pierre Bérard fit ses études à la Faculté de Médecine de Lyon, pendant les périodes troublées de la guerre et de l'occupation. Il dût accomplir 42 mois de service militaire actif, qu'il termina avec le grade de lieutenant de réserve. Il soutint sa Thèse de Doctorat le 10 Avril 1946, à l'âge de 28 ans.

Inscrit au tableau de l'Ordre des Médecins de l'Ain sous le N° 202 le 13 Octobre 1946, il s'installa à Polliat. Il y exerça avec passion son métier de médecin de campagne. Pendant 38 années, il pratiqua la spécialité difficile qu'est la médecine générale avec dévouement et compétence. Dès les consultations terminées au cabinet, il partait visiter ses patients à leur domicile jusque tard dans la nuit, ne ménageant pas son temps, parfois au détriment de la vie familiale.

Il prit sa retraite le 1er Janvier 1984 dans sa maison de Polliat. A partir de 2013, il résida à l'EHPAD des Jardins de Brou avec son épouse Marie-Antoinette décédée l'an dernier. Ils ont eu l'immense chagrin de perdre en 1977 leur fils Alain âgé de 33 ans.

Mélomane averti, il trouvait refuge et repos dans la musique. Ecouter Wagner, Bach ou Beethoven lui apportait réconfort et sérénité.

Ceux qui le côtoyaient appréciaient sa gentillesse et sa bonhomie.

Pour conclure, je reprends quelques mots d'une déclaration faite en 1978 par le Docteur Gustave Léger, son ami, et Président du Conseil Départemental de l'Ordre : « Il est un des médecins dont on ne met pas en doute la parfaite honorabilité et confraternité… incapable de la moindre action qui ne serait pas conforme à la morale ou à la déontologie. C'est un homme scrupuleux à l'extrême…»

Le Docteur Robert Lacombe, Président, et les membres du Conseil Départemental de l'Ain de l'Ordre des Médecins, m'ont demandé de vous adresser, à vous, Pierrette, sa fille, à Anne, sa petite fille, à Marie, son arrière petite fille, et à tous ses proches, leurs condoléances attristées.

Ils honorent la mémoire de leur confrère et ami.

Dr Bernard Bocquet

Mouvements de tableau
(de janvier 2017 à juin 2017)

INSCRIPTIONS :

- **Dr Emmanuelle BOLACHE**, sp. en MEDECINE GENERALE, JUJURIEUX, fait des remplacements
- **Dr Lucie BONNARD-FERRIER**, sp. en ORL et CHIRURGIE CERVICO-FACIALE, exerce à la Clinique Convert, BOURG EN BRESSE
- **Dr Claudine BRUNENGO**, qualifiée en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre ORCET-MANGINI, HAUTEVILLE LOMPNES
- **Dr Sarah CASTETS**, sp. en PEDIATRIE, exerce au CH de Fleyriat, BOURG EN BRESSE
- **Dr Lucie CHAMPIAT**, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce avec les Drs ZARAGORI et LAFORET à LENT
- **Dr Barbara CORNET**, sp. en MEDECINE GENERALE, CEYZERIAT, fait des remplacements,
- **Dr Darina DE LIEFDE**, sp. en MEDECINE INTERNE, exerce à l'EHPAD Château d'Angeville, HAUTEVILLE LOMPNES
- **Dr Anilda FERATAJ,** sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au CH de BELLEY
- **Dr Eduardo FIASCHETTI**, sp. en OPHTALMOLOGIE, associé de la SELAS INSTITUT OPHTALMOLOGIE DU MONT BLANC, SAINT GENIS POUILLY
- **Dr Géraldine GAUTHIER**, qualifiée en MEDECINE GENERALE, LA BOISSE, fait des remplacements
- **Dr Caroline GAYET**, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce à l'EHPAD de REYRIEUX et à l'EHPAD de VILLARS LES DOMBES
- **Dr Philippe GLAZIOU**, qualifié en MEDECINE GENERALE, sans activité médicale en France
- **Dr Ivo GUBER,** sp. en OPHTALMOLOGIE, collaborateur salarié de la SELARL OPHTALMO PREVESSIN, PREVESSIN MOENS
- **Dr Claire GUILLEMOT**, sp. en OPHTALMOLOGIE, exerce avec le Dr RIVIERE à AMBERIEU EN BUGEY
- **Dr Anne-Cécile GUILLOUET,** sp. en MEDECINE GENERALE, compétente en médecine vasculaire, est collaboratrice libérale du Docteur Emilie FARESE
- **Dr Bruno HARLE**, sp. en PSYCHIATRIE, exerce au Centre MGEN, CHANAY
- **Dr Fabien HELLER**, sp. en CHIRURGIE GENERALE, exerce au CH de Fleyriat, BOURG EN BRESSE
- **Dr Laurent HERGIBO**, sp. en MEDECINE GENERALE, médecin conseil à la CPAM, centre de BELLEGARDE SUR VALSERINE
- **Dr Romain LAFORET**, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce avec les Drs ZARAGORI et CHAMPIAT à LENT
- **Dr Anita LAMBATTEN**, qualifiée en MEDECINE GENERALE, exerce à l'EHPAD les Cyclamens de CHALLEX
- **Dr Consol LEMONCHE AGUILERA,** sp. en MEDECINE DU TRAVAIL, exerce au sein du Service de Santé au Travail de MIRIBEL
- **Dr Nicolas LETZELTER**, sp. en OPHTALMOLOGIE, exerce avec les Docteur Hugo CREPET et Docteur JEAN-LOUIS Bruno
- **Dr Massimiliano LO PRESTI CATINI,** sp. en CHIRURGIE GENERALE, exerce au CH de BELLEY
- **Dr Taoufik LOUAHABI,** sp. en CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES, exerce au CH de Fleyriat, BOURG EN BRESSE
- **Dr Eliane MAQUARRE**, sp. en BIOLOGIE, associée de la SELARL NOVELAB, exerce au Grand Laboratoire d'AMBERIEU
- **Dr Julien MARTIN**, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce à l'Espace de Santé de la Vallière, CEYZERIAT
- **Dr Caroline MAUJEAN**, sp. en SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE, exerce au sein du service médical de la CPAM de l'Ain
- **Dr Laure NACACHE,** qualifiée en MEDECINE GENERALE, collaborateur médecin au sein du service de Santé au Travail de l'Ain, site de BLYES
- **Dr Silvia-Maria NICOLESCU,** qualifiée en MEDECINE GENERALE, a ouvert un cabinet à ARBENT
- **Dr Dialanne OGIER**, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au CH de Fleyriat, BOURG EN BRESSE
- **Dr Anne-Marie PATEAU,** sans exercice professionnel médical
- **Dr Iris PELIEU-LAMPS**, sp. en ANESTHESIE-REANIMATION, sans exercice en France
- **Dr Irina POPA,** sp. en NEUROLOGIE, exerce au CH de Fleyriat, BOURG EN BRESSE
- **Dr Marie POURCHET,** sp. en MEDECINE GENERALE, VILLEURBANNE, fait des remplacements avant de débuter une collaboration libérale en septembre à TREVOUX
- **Dr Marion REDON**, sp. en MEDECINE GENERALE, salariée de l'EFS, BOURG EN BRESSE
- **Dr Maximilien REVEST**, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce à l'Hôpital Montpensier, TREVOUX
- **Dr Gabrielle TABOURIN**, fait des remplacements
- **Dr Juan-Luis VALENZUALA SERRANO**, sp. en OPHTALMOLOGIE, SELAS INSTITUT OPHTALMOLOGIE DU MONT BLANC, SAINT GENIS POUILLY
- **Dr Hugues ZROUNBA**, sp. en CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET STOMATOLOGIE, PREVESSIN, fait des remplacements

MEDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITE LIBERALE, SALARIEE OU HOSPITALIERE :

- **Dr Philippe CATHERINE**
- **Dr Jérôme LAVIROTTE**
- **Dr Alain THEVENOT**
- **Dr Pierre HUGUET**
- **Dr Erick RANDRETSA**
- **Dr Bruno FROGET**
- **Dr Jean-Michel LAURENT**
- **Dr Alain CRISPEL**
- **Dr François-Régis MOSNIER**
- **Dr Yves MINO-VERCELLIS**
- **Dr Denis PERRON**

MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ :

- **Dr Dominique MEASSON-SAINFORT**
- **Dr Christine MICHEL**
- **Dr Denis GAYET**
- **Dr Jacques RABATEL**
- **Dr Claire AMOUREUX**
- **Dr Alain LASSERON**
- **Dr Gérald BRUN**
- **Dr Jean-Henri PUTHET**
- **Dr Philippe TILLIER**
- **Dr Jean-Michel GARRONE**
- **Dr Charles FASSINOU**
- **Dr André PIDOUX**
- **Dr Yves DUTEL**
- **Dr Gilles SELIGNAN**
- **Dr Jean-Louis ROY**
- **Dr Aimé BUZY**

TRANSFERTS DE DOSSIERS - RADIATIONS :

- **Dr Etienne BETEL**, radié de l'Ain le 30.12.2016 pour le RHONE
- **Dr Christine AUCOUR**, radiée de l'Ain le 07.12.2016 pour archivage au Conseil National
- **Dr Florence GUINAUDEAU**, radiée de l'Ain le 14.01.2017 pour le RHONE
- **Dr Bastien GUYON**, radié de l'Ain le 15.01.2017 pour archivage au Conseil National

Mouvements de tableau
(de janvier 2017 à juin 2017)

➪ **Dr Carole PIETROPAOLI**, radiée de l'Ain le 24.01.2017 pour le RHONE
➪ **Dr Sandrine AURELLE**, radiée de l'Ain le 24.01.2017 pour le Rhône
➪ **Dr Assia BENTABAK-BOUNOUAGHA**, radiée de l'Ain le 31.01.2017 pour le RHONE
➪ **Dr Pierre-Olivier TREILLE**, radié de l'Ain le 31.01.2017 pour archivage au Conseil National
➪ **Dr Aurélia BERGER-BY**, radiée de l'Ain le 24.02.2017 pour les LANDES
➪ **Dr Houria BENDJERIOU**, radiée de l'Ain le 10.03.2017 pour la HAUTE SAVOIE
➪ **Dr Bruno GENESTE**, radié de l'Ain le 10.03.2017 pour la HAUTE SAVOIE
➪ **Dr Jean MATHIS**, radié de l'Ain le 22.03.2017 pour la HAUTE SAVOIE
➪ **Dr Gérald BRUN**, radié de l'Ain le 01.04.2017 pour le VAUCLUSE
➪ **Dr Viviane MOREL**, radiée de l'Ain le 12.04.2017 pour le RHONE
➪ **Dr Patricia MONTAUD-ROYER**, radiée de l'Ain le 12.04.2017 pour le RHONE
➪ **Dr Karima BELBAL**, radiée de l'Ain le 21.04.2017 pour la HAUTE SAVOIE
➪ **Dr Sabine ZOANTSOA**, radiée de l'Ain le 25.04.2017 pour l'YONNE
➪ **Dr Berthe KAUPHY**, radiée de l'Ain le 09.05.2017 pour le LOIR ET CHER
➪ **Dr Jean-Franck KAUPHY**, radié de l'Ain le 03.05.2017 pour le LOIR ET CHER
➪ **Dr Antoine LAURIN**, radié de l'Ain le 11.05.2017 pour le RHONE

INSCRIPTION DE SOCIETE :

➪ **SELARL « NICOLAS LETZELTER »** – 21.03.2017
➪ **SELAS « INSTITUT OPHTALMOLOGIQUE DU MONT BLANC »** – 18.04.2017

QUALIFICATIONS :

Suite à l'avis favorable de la Commission nationale :

En gériatrie :
➪ **Dr Pascale AUBRY**

De plein droit :

En médecine générale :
➪ **Dr Maximilien REVEST**
➪ **Dr Dialanne OGIER**
➪ **Dr Lucie CHAMPIAT**
➪ **Dr Julien MARTIN**
➪ **Dr Emmanuelle BOLACHE**
➪ **Dr Barbara CORNET**
➪ **Dr Romain LAFORET**
➪ **Dr Marion REDON**

En chirurgie maxillo-faciale et stomatologie :
➪ **Dr Hugues ZROUNBA**

Qualifiés au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France :

En Médecine Générale :
➪ **Dr Sylvia-Maria NICOLESCU**
➪ **Dr Anilda FERATAJ**

En Cardiologie et Maladie Vasculaires :
➪ **Dr Taoufik LOUAHABI**

En Médecine du Travail :
➪ **Dr Consol LEMONCHE AGUILERA**

En Ophtalmologie :
➪ **Dr Ivo GUBER**

DIPLOMES ENREGISTRES :

➪ **Dr Marc ZARAGORI**, titulaire d'une capacité de Médecine et Biologie du Sport
➪ **Dr Ouafae DHIMENE-FAREH**, titulaire d'une capacité de Médecine en Gérontologie
➪ **Dr Ouafae DHIMENE-FAREH**, titulaire d'un DIU de Mésothérapie
➪ **Dr Anilda FERATAJ**, titulaire d'une capacité de Gérontologie
➪ **Dr Anilda FERATAJ**, titulaire d'un DIU Explorations Fonctionnelles Digestives
➪ **Dr Dialanne OGIER** – titulaire d'un DIU d'Accueil des Urgences Médico-Chirurgicales en Service de Pédiatrie
➪ **Dr Taoufik LOUAHABI** – titulaire d'un DIU d'Echocardiographie
➪ **Dr Taoufik LOUAHABI** – titulaire d'un DIU de Cardiologie Interventionnelle
➪ **Dr Taoufik LOUAHABI** – titulaire d'un DIU de Rythmologie et de Stimulation Cardiaque
➪ **Dr Jean-Luc HERBILLON** – titulaire d'une AEU de Réparation Juridique du Dommage Corporel
➪ **Dr Marie-Pascale CHEVALIER** – titulaire du diplôme de Médecine Agricole
➪ **Dr Jean-Noël REYBERT** – titulaire du diplôme de Médecine Agricole

DECES :

➪ **Dr Raymonde CORNOGERE-CLERMONT**, décédée le 23.11.2016
➪ **Dr Pierre BERARD**, décédé le 23.03.2017
➪ **Dr Alain LAUSI**, décédé le 15.04.2017
➪ **Dr Horia Dan BOGHICI**, décédé le 29.05.2017
➪ **Dr Bernard Vianey-Liaud**, décédé le 01.06.2017

Composition du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain

Membres du bureau

Président

Dr Robert LACOMBE
LAGNIEU
Généraliste retraité

Président d'honneur

Dr Jacques RASCLE
OYONNAX
Gynéco-Obst. retraité

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

CONSEIL DE L'AIN
ORDRE DES MEDECINS

11, rue des Dîmes
01000 BOURG EN BRESSE

- Tél. : 04 74 23 07 14
- Fax : 04 74 24 61 31
- E.mail : ain@01.médecin.fr
- www.conseil01.ordre.medecin.fr

1e Vice-Président

Dr Hervé ARNOULD
BOURG EN BRESSE
Chirurgien-Orthopédiste

2e Vice-Président

Dr Bernard BOCQUET
BOURG EN BRESSE
Médecine Interne - retraité

3e Vice-Président

Dr Loïc BIOT
BOURG EN BRESSE
Anesthésiste réanimateur

4e Vice-Président

Dr Claude ERRARD
AMBÉRIEU EN BUGEY
Généraliste

Secrétaire Générale
Vice-présidente nationale

Dr Andrée PARRENIN
VILLEREVERSURE
Généraliste retraitée

Secrétaire Adjointe

Dr Marie-Françoise MASSON SEYER
St Denis les Bourg
Généraliste

Trésorier
Conseiller régional

Dr Jacques BARADEL
MAILLAT
Généraliste

Trésorière Adjointe

Dr Monique PELLETIER
BOURG EN BRESSE
Généraliste retraitée

Membres titulaires

Dr. BOIS Elodie	BOURG EN BRESSE	Gynécologue-Obstétricien
Dr. BRIQUE Serge	BOURG EN BRESSE	Neurologue
Dr. BRUHIERE Jean	SAINT REMY	Gastro-Entérologue - retraité
Dr. COUTURIER Guy	REPLONGES	Généraliste - retraité
Dr. FOREST Gilles	AMBERIEU EN BUGEY	Chirurgien Vasculaire
Dr. LEMAY Anne-Lise	MARBOZ	Généraliste
Dr MOURIESSE David	ST-DENIS LES BOURG	Médecin urgentiste
Dr. PIQUERAS Eric	BOURG EN BRESSE	Cardiologue

Membres suppléants

Dr. BARDINA Jacques-François	BOURG EN BRESSE	Psychiatre
Dr. BOVE Michel	JASSANS RIOTTIER	Généraliste - retraité
Dr. CAVAILLES Catherine	SAINT JEAN SUR VEYLE	Ana.path. - retraitée
Dr. CHAFIQ Mohamed	OYONNAX	Gastro-entérologue
Dr. DUFEY Jean	OYONNAX	Gériatre
Dr. HERVE Guylain	BOURG EN BRESSE	Médecin Conseil
Dr. ILLIANO Jean-Pierre	FERNEY VOLTAIRE	Généraliste – retraité
Dr. JACQUET-FRANCILLON Sylvie	BOURG EN BRESSE	Médecin Territorial
Dr. LA FAY Thierry	AMBERIEU EN BUGEY	Chirurgien
Dr. LAZARD Eric	OYONNAX	Pédiatre - retraité
Dr. NICOLAI Denis	BOURG EN BRESSE	Médecin du Travail - retraité
Dr. POLICON Jean-Claude	SERRIERES DE BRIORD	Généraliste - retraité

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
Tribunal de Grande Instance BOURG EN BRESSE	Présidente : Mme Anne MANOHA Procureur de la République : M. Christophe RODE	**04.74.24.19.53** fax 0474.24.18.62
Commissariat de Police Rue des Remparts - BOURG EN BRESSE	Commandant Raphaël POSSENTI	**04.74.47.20.20**
Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01) 9 place de la Grenouillère 01012 BOURG EN BRESSE	Dr. Alain FRANÇOIS	**04.72.34.74.00**
Centre d'Accueil Permanent en Psychiatrie - C.A.P. *ouvert 24 h /24 h* Route de Marboz - BOURG		**04.74.52.24.24** fax 04.74.52.24.54
Conseil départemental DGA Solidarité 13, avenue de la Victoire *01012 Bourg en Bresse*	Protection maternelle et infantile - Dr Catherine HAMEL Centre de Planification et d'Education Familiale - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON Maison départementale des Personnes Handicapées - Dr Bernardette DABOUT-NICOLAS	**04 74 32 58 72** catherine.hamel@ain.fr **04 74 32 33 10** sylvie.jacquet-francillon@ain.fr **04 74 32 58 56** bernadette.dabout-nicolas@cg01.fr
S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01001. BOURG EN BRESSE Cédex	Dr Didier POURRET	**04.37.62.15.28** fax 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
Réseau A.S.R.A. (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 5, quai Jaÿr - 69009 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours/7 par médecins bénévoles	**0805 62 01 33** fax 04.37.65.01.75. www.reseau-asra.fr
Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ETIENNE : Dr. Roger OULLION	**04.72.11.91.01** **04.76.76.93.03** **04.77.12.73.73**
AVEMA 1, rue de la bibliothèque - 01130 BOURG EN BRESSE		**04.74.32.27.12**
Veille sanitaire de l'Ain		**0 810 224 262**
CPAM Professionnels de Santé		**0 811 709 001**
Consultation d'aide au sevrage tabagique 12 rue Pavé d'Amour – 01015.BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2ème étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	**04.74.45.84.45**
Equipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP	Dr. Vianney PERRIN	**04.74.45.45.00**
Centre SALIBA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 15 boulevard de Brou - 01000. BOURG EN BRESSE		**04.74.52.28.56** fax 04.74.22.30.59
Le Centre de Coordination en Cancérologie du département	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE	**04.74.45.45.11**
Médecine Scolaire Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG	Dr. Isabelle LAPIERRE Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	**04.74.21.29.28** fax 07.74.32.06.07
Maison des Adolescents 12, bd Victor Hugo - 01000 BOURG 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	**04.37.62.15.60** fax 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01.fr
Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.A 01 Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalaronne - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	**04.74.23.36.61** fax: 04.74.23.02.27 anpaa01 @anpaa.asso.fr
Centre Education et Diagnostic de l'autisme de l'Ain (C.E.D.A'AIN)	Dr Sandra LOUIS	**04.74.52.27.30**